

Maintenant

17 MAI 1965

M A I

1965 No 4 1

PASTEUR OU CARRIÉRISTE

RELIGION DU
PÉCHÉ MORTEL

RAPPORT PARENT
VS ENFANTS ?

MATERNITÉ
RETROUVÉE

CROYANTS
ET ATHÉES

ÉTUDIANTE '65

Sommaire complet
à l'intérieur

L'Eglise est en concile. *Aggiornamento*, « mise à jour », retour à l'Evangile essaient d'amorcer un mouvement dont les chrétiens seront responsables et solidaires. Mais il devient de plus en plus évident que le renouvellement de l'Eglise reste étroitement lié à la *conversion* du clergé. Les nombreuses sessions d'étude auxquelles les prêtres sont de plus en plus fréquemment conviés le confirment. Mais cette responsabilité du clergé est perçue différemment selon les individus. Tous se veulent fidèles à l'Eglise. Mais un même mot — fidélité — recouvre en fait deux réalités : l'Homme ou l'Organisation.

TYPLOGIES ET DUALISMES

On a fréquemment dénoncé l'inadéquation des oppositions commodes : « jeunes-vieux », « libéraux-conservateurs », « gauche-droite » pour caractériser les deux familles d'esprits auxquelles l'ensemble du clergé universel semble en voie de se rallier de plus en plus ouvertement. Ainsi, on a pu voir au Concile que l'audace des interventions n'était pas nécessairement fonction de l'âge chronologique et que les « avant-gardistes » de la réforme liturgique étaient, en fait, les défenseurs des plus anciennes traditions de l'Eglise primitive.

Si à notre tour, pour notre propos d'aujourd'hui, nous voulons suggérer un autre vocabulaire typologique, sans doute lui aussi inadéquat à d'autres égards, c'est en vue de concrétiser une réalité à laquelle nous sensibilisent de plus en plus nos réflexions

sur les variétés d'anticléricalisme : le prêtre se caractérise d'abord et avant tout par la place qu'il donne à l'Homme dans l'orientation de son engagement. Écoutons là-dessus William Faulkner : « Ce qu'on appelle défauts d'adaptation, troubles qui, nous dit-on, engendrent les incendiaires, les satyres, les assassins, les voleurs et autres ennemis de la société, ne sont pas en réalité des défauts d'adaptation ; ils proviennent simplement du fait que les futurs assassins ou voleurs n'ont eu personne qui voulût bien les écouter. L'Eglise catholique a découvert cela, il y a deux mille ans, mais sans insister assez malheureusement, ou peut-être parce que sa qualité d'Eglise l'occupait trop pour lui laisser le temps de s'occuper de l'Homme » (William Faulkner. *Requiem pour une nonne*). ...Trop occupé par la qualité de l'Eglise pour s'occuper de l'Homme : telle serait, à notre sens, la caractéristique du *carriériste*. Pas nécessairement un haut fonctionnaire du Vatican ou de sa hiérarchie locale mais d'abord ceci : un homme engagé avant tout par la fidélité à « son parti », c'est-à-dire à l'Eglise-organisation, soucieux avant tout de sa survie, de son prestige et de son orthodoxie. En ce sens, on peut « faire carrière dans l'Eglise » comme simple vicaire. Il suffit simplement de tout juger : hommes, causes, idées, valeurs, en fonction du bien ou du mal qui en pourrait résulter pour l'Eglise. Le *carriériste* est bien d'accord, en principe, pour retirer son bœuf ou son âne du puits, même un jour de sabbat. En fait, il différera toujours, tergiversant, pesant le pour et le contre, ajournant au nom de la prudence (car le temps règle tout...), par crainte du scandale des faibles, du jugement de gens « non préparés », ou simplement du mécontentement de ses supérieurs hiérarchiques.

A côté de lui : le *pasteur*. Il n'a ni âge, ni fonctions attitrées. Simple-ment ceci : il s'est engagé d'abord pour l'Homme croyant voir là le seul chemin évangélique pour rejoindre le Christ. En ce sens, on peut être théologien occupé de recherche pure et demeurer *pasteur*. Le *pasteur*, parfois, n'est « ni nuancé ni prudent » : il lui arrive de retirer l'âne ou le bœuf du puits et, ensuite seulement, de vérifier si son évêque est bien d'accord. Ses propos sont directs et peu diplomatiques : il appelle un chat un chat et tient le même langage devant tous. Ses amis disent de lui qu'il n'a aucune chance de gravir jamais les échelons de la hiérarchie. Pourtant, les anticléricaux les plus agressifs l'abordent avec sympathie et semblent éprouver du respect pour son engagement.

ESPRIT DE RECHERCHES

Le *carriériste* attend que l'Eglise parle. Le *pasteur* sait... qu'elle a parlé. Dans le domaine social, par exemple, Léon XIII avait déjà affirmé, face au libéralisme économique, les droits supérieurs de la personne. Ces mêmes droits furent réaffirmés par Pie XII. Ce dernier y ajoutait cependant une précision sur le droit de participer à la vie des organismes et institutions à propos économiques et sociaux, culturels et politiques. Jean XXIII marque à son tour une nouvelle étape. Il constate un fait : les êtres humains sont devenus conscients de leur dignité de personne. L'Eglise a donc parlé, dans les principes et les orientations générales. Ou bien ces directives demeurent lettre morte, ou bien elles deviennent des guides d'action. Le *carriériste*, cependant attendra des déterminations plus précises ; le *pasteur*, lui, engagera sa personne, à ses risques et périls. Le premier est un homme de tout repos. L'organisation peut compter sur lui. Le deuxième est inquiet, parfois brouillon, partageant l'angoisse et la souffrance des autres. Sensible à l'évolution, il ne peut s'empêcher de constater que ce qui est admis aujourd'hui dans l'Eglise fut, au temps de jadis, âprement discuté. Il se rappelle avec joie, l'orientation œcuménique donnée au concile par Jean XXIII. Mais, en 1937, lorsque le père Congar publia *Chrétiens désunis*, l'unanimité actuelle était loin d'exister. Seuls ceux qui ont vécu la lutte pour la reconnaissance de l'œcuménisme, au niveau de l'Eglise universelle, pourraient nous dire les difficultés, les incompréhensions, les obstacles qu'ils ont eu à surmonter. Cela devait durer vingt ans !

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-St-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

Le Ministère des Postes, à Ottawa,
a autorisé l'affranchissement en numéraire
et l'envoi comme objet
de la deuxième classe
de la présente publication.

Frais de port garantis
si non livrable.

ESPRIT DÉMOCRATIQUE

Certains observateurs n'ont pas été sans remarquer que dans l'Eglise subsiste une forme de gouvernement et une forme de discours qui ont presque totalement disparu de la société moderne. Les évêques sont nommés à vie. Dans les églises, chaque dimanche, un sermon ou une homélie est donnée sans que les auditeurs aient droit de réplique. C'est un « discours du trône » auquel on ne répond pas.

Au temps des monarchies, on n'y voyait aucun inconvénient. Un peu comme les églises au Québec, cela faisait partie du paysage. A une mentalité absolutiste dans l'Eglise, correspondait une mentalité semblable dans la société civile. Mais aujourd'hui, les hommes se défient de l'absolutisme. Nous vivons en démocratie. Ceci explique des formes nouvelles de pensée et d'agir. Qu'on songe, par exemple, au rôle de la presse agissant, face aux gouvernants, à la fois comme correctif et stimulant. Car démocratie implique participation, information et discussion. Devant cette évolution, le *carriériste* est pris au dépourvu. Tout ce qui s'appelle table ronde, discussion libre et franche, rôle de l'opinion publique, le laisse sceptique. Habitué à raisonner à l'intérieur de limites rigides, il est démuni devant la controverse. D'ailleurs, s'il donne une réponse, il ne conçoit pas qu'elle soit discutée. Il possède une mentalité de réfutation et favorise la suppression, ou au moins une vigoureuse contre-attaque, de ce qu'il considère subversif et indésirable. En politique, il se rangera assez naturellement à droite.

Le *pasteur*, de son côté, est à l'aise en démocratie. S'il reconnaît la légitimité de l'autorité, il ne peut s'empêcher de s'interroger sur la véritable autorité. Avec Kierkegaard, il pense que « si les propos des Pharisiens étaient sans autorité, quoique leur enseignement fût bien celui des maîtres autorisés, c'est que leur propos comme leur vie étaient dans les griffes temporelles de trente-six égards à ménager ». En un mot, il subordonne sa situation juridique dans l'Eglise, à sa situation comme homme et comme prêtre, c'est-à-dire au service du Christ et des hommes. Ce n'est pas très confortable, mais cela ressemble étrangement à celui qui s'engage au plan social, en refusant de s'inféoder aux « gens en place ». Il n'est pas mauvais que dans l'Eglise, l'idéalisme des uns s'oppose au pragmatisme des autres. Au fond, tout se paie. Le *carriériste* aliène sa liberté : le *pasteur*, sa sécurité. Il n'est pas facile, comme le recommande l'Evangile d'allier la prudence du serpent à la simplicité de la colombe. Il est très clair que les sympathies du *pasteur* vont vers ceux, chrétiens ou pas, qui partagent avec lui leur désir d'une société fraternelle et juste. Son action tient compte des brebis égarées, de ceux qu'on ne voit pas à l'Eglise, des non-pratiquants, de ceux qui mettent en question les structures ecclésiastiques et celles de la société. D'esprit démocratique, il prend au sérieux l'autonomie des laïcs dans l'Eglise, leur liberté nécessaire.

LANGUE MORTE, LANGUE VIVANTE

Une certaine dialectique de la conservation et de la conquête n'est pas une nouveauté de notre temps. Mais parmi ces éléments d'opposition, le langage ecclésiastique et les réalités qu'il recouvre nous semblent être l'une des causes les plus profondes de la désolidarisation progressive du *groupe-pasteurs* par rapport au *groupe-carriéristes*. Disons tout de suite que le problème latin-langue vivante est, en soi, tout à fait étranger au véritable problème de la langue comme outil de communication dans l'Eglise. Peu importe, en effet, que le mot soit français ou latin, si la réalité qu'il veut désigner n'a aucun correspondant dans le monde concret où vivent les hommes. A première vue, la crise classique vécue par le jeune confesseur découvrant avec stupeur que certains pénitents refusent d'entrer dans les casiers commodes de sa casuistique de séminariste, ne semble pas tellement différente de celle du jeune professionnel. Pour les deux, le passage des principes à la réalité reste douloureux.

sommaire

ARTS ET LETTRES

Ah ! que viennent les
lundis : Jean-Paul

Vanasse 176

ÉDUCATION

Parent vs enfants ? :

D.-H. Salman 163

Associations de

parents :

Yvonne-R. Raymond .. 167

L'école de la vie :

Gilles Desmarais 182

ÉGLISE

Pasteur ou carriériste :

P. Doucet et

H. P.-Baillargeon 149

Libre-échange entre
croyants et incroyants :

Louis Chabot 153

Religion du péché
mortel :

H.-M. Robillard 173

L'Etat et l'aumônerie :

Denis Duval 179

ÉTUDIANTS

Etudiante '65 : J. La-

force et F. Séguin 170

Les chrétiens à l'uni-

versité : G. Sarrazin .. 171

FÉMINISME

Maternité retrouvée :

Solange Chalvin 156

La femme : pupille ou
paria ? :

Alice Parizeau 158

Ménagères ou dépu-
tés ? : Marie-Andrée

Bertrand 160

JOURNALISME

Malaises de l'informa-

tion : H.-M. Bradet 184

LITURGIE

Messe en français 169

SOCIOLOGIE

Requêtes de l'écono-

mie : Pierre Saucier 177

Pourtant, elle est beaucoup plus grave : au-dessus des distinctions que le commun des mortels établit entre français, anglais, allemand, espagnol, l'Eglise à son tour s'est constituée une « langue d'Eglise » privilégiée ; un vocabulaire scolastique que la pensée profane juge de plus en plus limité et ésotérique, des distinctions subtiles qui semblent de plus en plus abstraites aux yeux de l'intellectuel laïc rompu aujourd'hui à la rigueur scientifique, à la réflexion phénoménologique ou à l'attitude existentielle et personnaliste. Ainsi, la notion de « nature » engagée principalement dans le problème de la régulation des naissances illustre de manière frappante, l'immense fossé linguistique qui s'est creusé peu à peu entre l'Eglise et le Monde.

Le *pasteur* engagé dans une action pastorale et sociale grouillante d'actualité, ressent parfois cruellement l'inutilité, le poids et les déficiences de ce bel outil : pour être compris des grévistes, des mères de famille ou des blousons noirs, il doit inventer une langue précise qui collera à leur réalité, un vocabulaire personnel pour leur annoncer l'Evangile, au niveau de telle situation bien particulière. Et après avoir ainsi restauré la communication par la parole, il ressent aussitôt l'urgence d'un engagement beaucoup plus personnel et plus profond que celui indiqué par les « directives » et les « monitions ». Dès lors s'installe dans sa vie une tension perpétuelle entre les exigences de son action et celles de son insertion dans la hiérarchie de l'Eglise.

Le *carriériste* évite habilement cet écartèlement intérieur : comme sur un ample tableau d'orgue, il crée un large éventail de registres linguistiques. Il met rapidement au point dans ses discours ou ses écrits, une langue polyvalente et subtile que le fidèle moyen ne saurait comprendre tout seul, que l'intellectuel laïc peut arriver à interpréter dans le sens de son attente personnelle et dans laquelle, pourtant, un supérieur tatillon ne saurait rien relever de tendancieux.

La variété des auditoires permet aussi au *carriériste*, d'éviter l'engagement trop caractérisé à gauche ou à droite. Le dîner intime avec des « intellectuels avertis » libère en lui un abbé de cour des plus accommodants, mais l'interview télévisé le même soir ranime en lui l'homme prudent, réservé et respectueux de l'enseignement officiel de l'Eglise qu'il représente.

Aux yeux d'un laïc maintenu pendant des siècles dans une attitude de soumission parfois aveugle et infantile, ces contradictions flagrantes au niveau de la « voix de l'Eglise » deviennent une source de scandale de plus en plus fréquent. Frustré d'une liberté intérieure et d'une conscience personnelle non encore repatriées, le laïc pusillanime n'ose souvent prendre lui-même de position lucide et personnelle. Il s'engage alors dans un « shopping » douloureux et cynique, allant de *carriériste* à *pasteur*, comme de Charybde en Scylla, pour sa plus grande confusion. La sécurité qu'il ressentait devant l'unanimité, fût-elle rigide et à droite, une fois écroulée, notre laïc-adolescent a tôt fait de dresser l'un contre l'autre les « deux clergés », amenant aussi une eau abondante et facile au moulin anticlérical.

LA LIBERTÉ, C'EST LE CHOIX

Il fut un temps où le prêtre était auréolé d'un certain prestige dans la société. Aujourd'hui, son statut n'impressionne plus les laïcs chrétiens, encore moins les incroyants. On lui fera confiance s'il est sincère et s'il accepte la discussion. On l'écouterait si son langage est clair et direct.

Pour certains clercs, le choix entre *pasteur* et *carriériste* sera douloureux, parce qu'en misant pour l'Homme, ils auront parfois l'impression de miser contre l'unanimité ecclésiastique... Mais pour beaucoup d'autres, le choix est déjà fait.

PAUL DOUCET

HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON



LIBRE-ÉCHANGE ENTRE CROYANTS ET INCROYANTS

LOUIS CHABOT

Peut-il y avoir véritable dialogue entre croyants et incroyants ? Athées et croyants peuvent-ils se rencontrer en toute civilité et parler sans animosité d'un Dieu qu'ils acceptent ou rejettent ? Je viens d'assister à la dix-septième Semaine des Intellectuels Catholiques de Paris qui a pris pour thème cette année : « Dieu aujourd'hui ». Ce fut pour moi une sorte de choc, et combien bénéfique. L'intérêt tout nouveau de cette Semaine tient dans le fait qu'elle fut organisée en dialogues, ou échanges, entre croyants et athées. De quoi parler, en effet, entre croyants, de l'attitude de ceux qui ne croient pas en l'existence de Dieu ? A quoi bon dissenter sur le Dieu d'aujourd'hui, si on n'étudie les diverses attitudes des hommes d'aujourd'hui à l'égard du Dieu des chrétiens ? On serait fatalement tombé dans une confrontation, sur papier, vue d'un seul côté, des différents systèmes de pensée ; on aurait établi les résultats d'une sorte d'enquête ; mais l'homme, surtout en ce domaine, ne doit pas être ainsi catalogué, et sa liberté doit rester totale sans laquelle Dieu lui-même ne voudra pas agir. Il fallait donc confronter l'expérience des uns et des autres, leur démarche personnelle, faire appel à des témoignages lucides et engagés. Tâche extrêmement difficile pour les orateurs qui devaient se libérer de tout esprit polémique, sentir et marquer le respect le plus absolu du témoignage d'autrui, être capable aussi de s'expliquer sur les motifs profonds de leur engagement. Cette tâche fut merveilleusement accomplie. Avec quelle lucidité, quelle authenticité, quelle noblesse et quelle grâce aussi, les conférenciers ont-ils livré au public nom-

breux et enthousiaste, les lignes de force de leur foi ou de leur athéisme !

De la tolérance à la liberté religieuse

Je ne me propose pas de rapporter ici les idées ou les thèmes généraux de toutes ces rencontres. Pour un Québécois qui cherche à enrichir sa foi et ses connaissances religieuses — et qui nécessairement réfléchit sur les événements et l'évolution de son propre pays — une constatation s'impose brusquement à lui. Ces intellectuels catholiques français ont marqué un pas immense ; d'un seul bloc, ils vivent déjà de l'esprit qui anime le Schéma XIII de Vatican II, sur la liberté religieuse. Nous n'en sommes, hélas, au Québec, qu'à la simple mais grave insuffisance de la *tolérance*. Encore ne la trouve-t-on pas partout. Avec l'esprit nouveau qui souffle sur l'Eglise, nous devrions comprendre qu'il est désormais interdit au chrétien de s'enfermer. Toute tolérance implique autorité et non pas liberté ; le fait de la liberté religieuse, au contraire, implique la négation et de la tolérance et de l'intolérance. On reste, en général, bien d'accord sur l'importance du dialogue jusqu'au moment où il nous est demandé d'écouter vraiment et de comprendre l'autre. Au fond, c'est que nous ne sommes pas profondément convaincus et nos emportements ne font que manifester notre affolement intérieur. Nous n'acceptons pas d'être passés au crible ; tout progrès vital de notre foi réclame pourtant cette mise en question.

N'y a-t-il pas un incroyant en moi ?

Un des conférenciers chrétiens, Paul Germain, affirmait devant ses collègues

athées que tout croyant portait en lui un incroyant, perpétuellement en lutte en lui avec l'homme de foi. Vouloir approfondir sa foi, en effet, c'est être capable de découvrir en quelque sorte sa propre incroyance. Jacques Natanson reprenait, à sa façon, cette idée et ne craignait pas d'en appeler à la Parole que Dieu nous adresse par notre frère l'incroyant. Refuser ces rencontres équivaut à se fermer à ce signe de l'amour de Dieu, c'est se rendre opaque à ses appels en nous.

D'accord, pourra-t-on dire, les Intellectuels français se sont montrés capables d'un échange de qualité avec des intellectuels athées. Mais ne sont-ils pas obligés de le faire et le fait de leur minorité ne les pousse-t-il pas à plus d'humilité ? Bien sûr, tous le reconnaîtront, il n'en a pas toujours été ainsi en terre de France ! Tout au contraire ! Mais devons-nous, au Canada-Français, parcourir les mêmes grands détours de l'intolérance, puis de la fallacieuse tolérance ? Devrons-nous perdre tout ce temps et ces énergies, alors qu'il nous est donné de vivre dans une Eglise qui revendique, désormais, la liberté de conscience, non pas par une sorte de concession subie, mais positivement et pour tout homme ; non seulement pour les chrétiens, mais pour tout individu qui réfléchit et prend position.

Nos incroyants sont en minorité

Le drame tient aussi, chez nous, dans le fait de la minorité, mais en sens inverse. Les incroyants y sont relativement peu nombreux ; ils se montrent, en général, — et c'est naturel — assez agressifs. En France, on peut facilement passer de l'incroyance à l'athéisme, de la lutte contre à une prise de

LOUIS CHABOT : Etudiant à Paris.

position stable. Le mot incroyance dit lutte contre une croyance, imposée par l'éducation ou par une pression du milieu. Il y a donc, au Québec, beaucoup plus d'incroyants que de véritables athées ; c'est normal aussi, vu le caractère sociologique, encore assez marqué, de notre catholicisme. Si l'on ne réagit pas vigoureusement, les incroyants se feront mal juger et maltraiter, parce que les croyants ont encore, de leur côté, la force du nombre. Mais les incroyants deviendront — cela n'est pas souhaitable, mais peut-être inéluctable — plus nombreux et, si notre attitude ne change pas, plus agressifs.

Viendra le temps — après quelles injustices, Dieu le sait — où nous serons forcés de penser à une sorte de « politique » de la liberté. Devant leur nombre écrasant, nous ferons contre mauvaise fortune bon cœur, l'atmosphère deviendra, de notre côté, plus captieuse et mi-teintée de flagornerie, d'abord, puis nous nous montrerons prêts à laisser de côté les armes de l'autorité et de la puissance. Nous nous verrons alors obligés, après l'avoir inutilement contesté, de jouer la carte de la liberté.

Si l'Eglise du Québec se met à l'écoute de l'Esprit, si elle se met « en état de Concile », elle ne résistera pas si longtemps et si malhabilement à ses injonctions à l'égard de la liberté de conscience. Elle se posera tout de suite des questions sur son attitude, sur l'administration de ses biens, sur ses ingérences possibles, et elle mettra sur la force seule de sa foi. Quand nous disons « l'Eglise du Québec », nous pensons d'abord aux membres, aux individus du peuple des croyants. Nos évêques ont déjà manifesté leur ferme volonté — et c'est le gage d'une action qui ira s'affermant — de trancher dans les engagements sociaux de l'Eglise ce qui pourrait porter atteinte à cette liberté. Mais nous pensons d'abord à la Communauté-Eglise, aux chrétiens, qui doivent établir des contacts, entre eux et avec les incroyants (on sait combien, actuellement, les conversations de salon « tournent » souvent à la religion. Il est assez symptomatique aussi de constater qu'on y cause beaucoup de « la religion » — entendez pratiques religieuses et morale — et très peu de la foi). La mentalité du respect de la liberté de conscience est loin d'être établie dans les esprits. Or cette coopération entre les croyants, les moins-croyants et les incroyants est non seulement possible ou souhaitable,

mais elle est imposée par la recherche même de la vérité.

On ne devrait même pas invoquer, pour mettre en valeur la liberté de conscience, la sempiternelle dignité de la personne humaine. Cet argument philosophique garde toute sa valeur, il est vrai, et il n'est pas plus permis au chrétien qu'à l'incroyant de forcer la décision et l'adhésion de l'homme, sous peine même d'en violer la valeur et d'atrophier sa vérité. Question de droit naturel. Mais c'est à la foi elle-même que nous devons faire appel.

La foi elle-même exige la liberté

Les participants de cette Semaine des Intellectuels, croyants et athées, pouvaient se permettre de plain-pied ce dialogue, parce qu'ils se sentaient solidaires sur le terrain du droit naturel. Mais si les athées se sont montrés intéressés et sensibles aux exposés sur la foi (les auditeurs chrétiens de même), c'est que le vouloir de liberté qui en émanait s'appuyait sur l'exigence intérieure elle-même de la foi.

En effet, les communications des athées se sont toutes rencontrées sur une même difficulté. On peut la résumer ainsi : le temps est révolu où nous devions recourir à un Dieu pour expliquer le monde ; la science désormais y pourvoit et continuera d'y pourvoir. Voilà donc l'image que nous donnons au monde de notre foi ; nous donnons l'impression de nous accrocher à la foi en l'existence de Dieu parce qu'il nous sert d'instrument de démonstration. Alors qu'en vérité, pour la foi d'un chrétien, Dieu ne vient rien expliquer. Il n'est pas venu se mettre à notre service. « Oui, Dieu ne sert à rien », a proclamé l'abbé André Brien, faisant écho à la parole d'un athée ; « et s'il servait à quelque chose, il ne serait pas Dieu ». Il n'y a pas d'autres fondements à la foi que Dieu lui-même, a-t-il expliqué, et si je crois en Lui, c'est parce qu'Il existe, et que son existence s'impose à moi. Il m'appelle à vivre en Lui. Si j'ai accepté de communier à sa réalité, *ce n'est pas parce que j'en aurais discerné par l'intérieur la nature et les raisons*. La science, elle, tend à l'évidence. La connaissance de foi appelle l'adhésion et n'élimine pas le mystère. Dieu envahit ma vie. A condition que je m'y prête. Une fois que j'ai lucidement accepté ce mystère, mon consentement se fait par le discernement et dans le discernement d'un amour, d'une rencontre de personne à

personne, et non par la conclusion de mon intellect sur une vérité qui se déduit et qui s'impose. Cette rencontre exige un libre acquiescement.

Mais il y a le mal

Les athées en sont tous venus aussi au problème du mal. Evidemment. On connaît l'antinomie devant laquelle ils aiment nous placer : ou Dieu est tout-puissant, mais il n'a pas de bonté pour l'homme, car il ne détruit pas le mal ; ou Dieu est bon et se penche sur l'homme, mais alors, il n'est pas tout-puissant. Mais pourquoi tenterions-nous de répondre ? Avons-nous seulement à le faire ? Pour notre foi, il n'y a qu'une réalité et le mystère de la souffrance ne disparaît pas pour autant : Dieu est venu, dans la personne même de son Fils, épouser cette souffrance et réaliser la Résurrection à laquelle, en tant que fils, nous sommes appelés. *Il est présent, dans notre mal, et nous offre une issue*. Pour nous chrétiens, le dernier mot n'est pas la souffrance ou la mort, mais la Résurrection. Allons-nous oublier que la réalité d'un Dieu qui souffre et qui meurt est « folie pour les Gentils » ? Comment un philosophe peut-il ne pas être déconcerté ? Dieu ne vient pas répondre à nos objections. Il nous communique sa propre logique et nous invite à nous en laisser peu à peu pénétrer ; c'est à une vie que nous sommes appelés et l'amour en est le seul cheminement comme il en est le seul aboutissement.

Or, peut-on parler d'amour et faire fi de la liberté ? L'initiative de Dieu consiste en un geste d'amour. Peut-on alors procéder par contrainte ? Amour dit suprême liberté et c'est la loi même de la Parole de Dieu de pouvoir être refusée.

Devant certains refus de nos frères humains, on peut, on doit être peiné. Surtout devant ces refus marqués de suffisance, d'autonomie et dépourvus de cette « inquiétude de l'âme » que doit éprouver tout homme. Qui pourrait se réjouir de voir des pauvres autour de lui ? Qui n'en sentira un appel plus grand à la bonté et à la charité ? Plus l'amour est amour, et plus il exige la liberté. S'il est vrai que la foi existe, elle ne peut exister que dans la liberté.

Qu'on ne s'illusionne pas : le Dieu des philosophes n'est pas acceptable par les athées ! Il est aussi bien secondaire à la foi du croyant. Nous l'avons senti chez les orateurs des deux parties : leur rencontre ne pouvait pas

s'établir sur des tentatives d'apologétique. Il n'y avait aucune atmosphère, aucun relent de philosophie, de rationalisme, encore moins de prosélytisme. Mais il y avait « témoignage ». Ce mot a perdu de sa valeur, mais il reste que c'est ainsi que se communique la foi. L'instruction, si on peut dire, ne peut s'accepter qu'après l'adhésion personnelle. Avant l'instruction, il faut cette adhésion et avant l'adhésion, il faut la contagion. Contagion de Dieu et contagion du Fils de Dieu et contagion encore des fils de Dieu. Une même contagion d'amour dont doit se nourrir toute prédication, tout enseignement et tout témoignage.

Nous devons passer à l'action

Il me plairait bien de suggérer une conclusion pratique, car il nous faut poser des gestes, avancer dans cet amour qui est appel à la liberté. A première vue, pour qui a eu la chance d'assister à cette Semaine des Intellectuels catholiques, il apparaît impossible d'organiser chez nous de telles rencontres et d'atteindre surtout à un tel climat de lucidité, de respect et d'authenticité. Et cela, dit-on, des deux côtés, chez nos croyants comme chez nos incroyants. On prétendra que nos croyants n'ont pas assez approfondi leur foi et que leur culture, dans la discipline qu'ils exercent comme dans les connaissances générales, est beaucoup plus solide et profonde que leur connaissance de la foi. On pense, par ailleurs, que nos incroyants se montrent encore trop agressifs et qu'ils ne semblent pas avoir opté, avec profon-

deur, pour une idéologie spécifique. Même s'il fallait adopter une opinion aussi dépréciative des intellectuels de notre milieu, il resterait encore à analyser cette situation et agir en conséquence. Mais je ne puis adhérer, pour ma part, à une telle appréciation.

Je reste même convaincu qu'il existe, chez nous, de nombreux intellectuels chrétiens capables de réfléchir ensemble sur l'engagement de leur vie. Si quelqu'un s'avisait de les grouper — toutefois, je le dis en toute franchise, je n'aimerais pas que ce mouvement vienne du clergé, mais d'un groupe d'intellectuels laïcs, sous l'égide d'un centre de recherches — on verrait la soif et l'intérêt se manifester chez un grand nombre. Ce groupe sera surtout prêt à agir, à mon avis, si on lui propose de le faire dans la mentalité que définira le Schéma XIII et que Jean XXIII a déjà suffisamment élaboré dans *Pacem in terris*. Devant une telle manifestation d'ouverture, les incroyants ne pourraient que se montrer intéressés et un dialogue sérieux pourrait s'amorcer.

Les droits de la conscience

Ces échanges ne pourraient produire que du bien (il n'est plus question d'avoir peur que nos jeunes, etc. Une morale exagérément préservatrice n'a jamais conduit les chrétiens à un approfondissement de leur foi) ; les croyants se verraient confrontés au réel de l'homme d'aujourd'hui, dans toute la crudité de ses lumières et de ses ombres, et cette vision constituerait pour eux un appel plus pressant à la vie chrétienne. Les incroyants, pour leur

part, se sentiraient incités à une quête toujours plus sérieuse de la vérité ; or, il n'est pas nouveau d'affirmer que tout homme qui, de bonne foi, suit sa conscience dans la pleine et sage loyauté de sa recherche, celui-là est dans la vérité de Dieu, même s'il demeure dans l'erreur.

Le contexte historique où nous vivons ne laisse plus grande chance à cet indifférentisme théorique qui niait les droits de Dieu sur l'homme. Nous continuons à penser qu'il n'y a qu'une seule vraie religion, voulue par Dieu et qu'objectivement, les hommes n'ont pas le droit d'en choisir une autre. Nous disons objectivement. Mais nous croyons en même temps, et sans nous contredire, que l'obligation demeure pour la conscience de suivre ce qui lui paraît vrai et juste. Dieu a révélé la vérité de son Etre, il a appelé l'homme à lui, mais il reste que l'homme doit, souvent à tâtons, trouver la vérité et cheminer peu à peu vers Lui. Et pourquoi ? Justement parce que Dieu a créé l'homme libre et que la Révélation de son amour l'appelle encore, dans son mystère, vers l'épanouissement complet de sa liberté.

Il m'apparaît que nous ne pouvons plus attendre. Il faut peut-être avoir vécu à l'étranger pour apprécier, avec un recul suffisant, les grandes ressources de foi de notre pays et l'action très positive qui s'est poursuivie depuis quelques années. Il reste à continuer, mais il reste surtout à marquer ce grand pas vers une liberté de conscience reconnue, proclamée, exigée de tous par notre propre tenue de croyants, confiants en l'action intérieure de l'Esprit. ♦

À LA RECHERCHE DE DIEU

« Non pas qu'aux prises avec le problème de Dieu, la raison humaine soit muette, paralysée, et incapable de conclure positivement. Bien au contraire, c'est l'absence d'intuition directe qui met en branle les puissances de l'esprit, et non sans espoir d'aboutir à une certitude, dont il est seulement certain qu'elle ne sera pas intuitive. Pour la raison, conclure que Dieu existe, c'est savoir plutôt que voir ; toute « voie » vers Dieu, pour parler comme saint Thomas d'Aquin, a quelque chose d'oblique et d'indirect. La tradition catholique, mieux mise en lumière par les formules du concile du Vatican, tient que Dieu est démontrable, mais d'une preuve qui est métaphysique, c'est-à-dire ni mathématique, ni physique et qui mobilise toutes les ressources de l'homme, les spirituelles venant en fait aider les intellectuelles, et de l'homme confronté au tout de sa situation.

On se gardera d'ajouter à ces thèses qui sont classiques le faux corollaire de l'impossibilité de l'athéisme ou de sa réduction immédiate à l'absurde. Tout au contraire la preuve, discours que l'homme se tient à lui-même, « la voie », comme vient de dire le philosophe chrétien d'un mot si accordé à la condition itinérante de l'« homo viator », a pour fonction de remplir le vide d'une intuition absente ou impossible...

Si Dieu n'est évident ni pour la raison droitement conduite, ni pour la foi la plus sage et la plus sainte, on comprend mieux que l'athéisme soit une possibilité permanente de l'homme, liée aux passivités et aux limites de notre commune condition... D'un mot, Dieu est pour l'esprit humain non pas vérité d'évidence, mais problème douloureux qui demande pour être résolu exercice, patience et labeur ». (Etienne Borne, *Dieu n'est pas mort*, p. 18-19.)



MATERNITÉ RETROUVÉE

SOLANGE CHALVIN

« L'homme devient un contremaître de la création, un inventeur de phénomènes ».

Claude Bernard

La naissance d'un enfant, c'est pour la majorité des hommes et des femmes, le mystère qui prend forme humaine : il n'y aurait que l'attrait exercé sur l'homme par ce pouvoir de création pour l'inciter à devenir contremaître, inventeur d'un enfant, mais la naissance d'un bébé bouleverse encore plus profondément le couple. De l'amour, l'homme et la femme ont tiré l'enfant : cet être plus frêle qu'un oiseau qui suscitera chez eux dès son premier cri, un réflexe de parents : c'est dès cet instant, à mon avis, que s'installe vraiment au cœur de l'homme comme de la femme un sentiment de maternité et de paternité.

LA PREMIÈRE ATTENTE

Quoique la mieux préparée possible, il n'est pas facile pour la femme qui attend son premier enfant, de s'inhiber contre des croyances séculaires et bibliques, présentant la maternité comme une épreuve de force. Le mystère qui

s'installe en elle, ce sentiment de joie et de crainte, l'empêche de vivre cette attente dans une réelle condition d'équilibre. Et pourtant, il faut le répéter : c'est pendant la grossesse et durant les trois ou quatre premières années que se joue la partie maternelle. Ce n'est plus quand ils « semblent » conscients que les enfants ont besoin de leur mère, nous disent les psychologues, mais avant, quand tout s'enfonce, s'incruste dans les fondements inaccessibles d'une conscience qui leur échappe. Et pourtant bien des femmes n'ont-elles pas ressenti une difficulté à lier connaissance avec leur propre enfant, alors qu'il n'était qu'une petite boule brûlante à l'intérieur d'elles-mêmes ? De l'attitude des femmes devant la maternité, nous dit Méné Grégoire dans son dernier livre « *Le métier de femme* » dépend leur succès ou leur échec de mère. L'amour maternel ou paternel ne s'invente pas. Il doit être accepté d'avance en même temps qu'on s'accepte femme, dès la première prise de conscience, faute de quoi on risque de perturber le jeu normal des instincts.

Il est sans doute peu de joie qui égale en profondeur l'arrivée d'un premier enfant désiré pour un couple qui s'aime. Cette joie très pure, dépourvue de toute forme d'égoïsme, ancrée sur l'immense responsabilité nouvelle qui échoit

au couple, peut être ressentie par toute personne qui assume véritablement la maternité ou la paternité d'un enfant. Si mettre un enfant au monde est une fonction féminine de première importance — la plus grande que peut assumer une femme — il ne faudrait pas croire que les femmes qui, biologiquement ne peuvent l'accomplir, ne connaissent pas les joies de la maternité. Ce sentiment de maternité peut tout aussi bien naître chez certaines mères adoptives que chez des mères naturelles.

LA MÈRE ET L'ENFANT

L'instinct maternel chez la femme, passe du simple geste animal au domaine affectif. Une femme qui est pleinement accomplie, qui a accepté sa condition de femme, n'est pas nécessairement celle qui accomplit, même parfaitement, les gestes exigés par sa condition de mère ; c'est celle qui « aime » vraiment son enfant, c'est-à-dire celle qui l'accepte avec les limitations, les exigences nouvelles qu'il lui impose. C'est celle qui établit des liens affectifs, vrais et libres ; non des gestes de services, gestes obligatoires, sublimés par ce qu'on appelait autrefois la « vocation » de mère. Cet amour maternel situé au plus profond de l'affectivité peut tout aussi bien se développer pour

un enfant qui n'est pas de sa propre chair que pour le sien. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il peut tout aussi bien ne jamais se développer chez certaines femmes qui ont mis au monde plusieurs enfants. Elles sont au sens populaire du mot de « bonnes mères », c'est-à-dire d'excellentes mères nourricières ; elles accomplissent fidèlement les gestes et prodiguent les soins nécessaires au développement physique et intellectuel de l'enfant mais aucun lien ne les relie en profondeur à leurs enfants sinon ceux qu'établit la sentimentalité. Si certaines femmes ne devraient pas mettre d'enfants au monde — ce n'est pas pour rejoindre une certaine philosophie existentialiste afin de ne pas subir leur condition de femme — mais tout simplement parce qu'elles sont dépourvues de sens maternel. Ces cas sont probablement rares mais ils existent et ils justifient, à mon avis, l'attitude de plus en plus répandue chez beaucoup de femmes de se réaliser d'abord pleinement avant de s'engager dans la maternité. C'est de cet épanouissement complet du couple que naîtra un véritable désir d'assumer une nouvelle responsabilité : celle de la maternité et de la paternité.

IL N'EST PAS SI FACILE D'ACCEPTER LA MATERNITÉ

Si la venue du premier enfant s'accomplit dans l'allégresse de la création, il ne faut pas croire pour autant que la femme comblée et heureuse se mettra automatiquement au service de son nourrisson. Une multitude de couples rencontrent de grandes difficultés à concilier les divers objectifs du mariage : procréation, éducation, amour conjugal. Cette vérité est encore plus certaine chez la jeune mère, qui dès la naissance de son premier enfant, sent toute liberté aliénée. On sait qu'il est quasi impossible aux jeunes mères de se décharger d'une heure ou d'une nuit sur personne. Aucun appareil ménager, aussi perfectionné soit-il, ne créera chez la jeune mère un sentiment de détente — en particulier la nuit — quand elle demeure inconsciemment aux aguets d'un cri, de pleurs qui pourraient survenir. Personne ne se sent autant réclamée qu'une jeune mère. Même le meilleur père de famille ne s'éveillera rarement la nuit aux cris d'un jeune enfant... désormais, la femme n'est plus jamais seule, ni libre et si la venue d'un prochain enfant doit être envisagée dans un laps de temps très court, elle peut

facilement se sentir noyée sous un flot de devoirs à accomplir, de présence à donner, de sommeil à couper, de loisirs à rogner, d'exigences maritales à calculer, etc. A quelle tension nerveuse peut ainsi arriver une jeune mère de deux ou trois enfants en bas de quatre ans, par exemple, nul ne pourra jamais l'apprécier. On mesure tout, dit encore Ménie Grégoire, dans le livre déjà cité, pourquoi ne pas tenter de mesurer le seuil d'intolérance à l'emprisonnement de ces jeunes mères ; on pourrait peut-être déterminer approximativement le moment où une femme évite des troubles en se déchargeant et combien de temps il lui faut pour récupérer. Quand la nervosité ne frise pas la névrose, ni la fatigue l'épuisement, ce temps peut être très court. C'est seulement dans cet équilibre que la jeune mère plus détendue repensera au rôle qu'elle et son mari assument vis-à-vis l'enfant. C'est seulement dans cette acceptation totale de la maternité qu'un nouveau désir de mettre au monde un second, puis un troisième enfant, ne devrait germer dans l'esprit des mères.

MATERNITÉ SOUHAITÉE

Donner la vie à un enfant est un acte à la fois trop grand et trop grave pour qu'il n'incombe pas à la dignité humaine de chercher à le réaliser en pleine conscience et en pleine acceptation. Si plusieurs bébés naissent dans l'inconscience de parents qui laissent au hasard d'une étreinte la mise au monde d'un enfant, d'autres couples ont accepté franchement de dialoguer avec l'Eglise et réclament de plus en plus une pastorale visant à leur laisser en ce domaine une plus grande responsabilité de leur conscience personnelle. Mettre des enfants au monde est une fonction tellement naturelle pour le plein épanouissement de la majorité des êtres humains, que la stérilité de certaines femmes fut toujours considérée — surtout dans l'antiquité — comme la plus grande plaie, le plus grand malheur qui pût frapper le couple. Dans cette optique, le couple, qu'il soit chrétien ou non, a le désir instinctif de mettre au monde des enfants. Si les couples catholiques demandent à l'Eglise de les laisser libres d'exercer ce devoir et cette fonction selon leur propre conscience, il ne faudrait pas croire que c'est dans un but de rayer l'enfant de leur vie de couple. Ils en seraient tout à fait incapables puisque des sentiments plus forts que l'amour, ceux de maternité et de pater-

nité, sont déjà ancrés dans le cœur des amoureux et ne demandent qu'à s'extérioriser dès la naissance d'un premier enfant. C'est afin de jouer en pleine connaissance — en plein équilibre — leur rôle de parents. L'idéal ne serait-il pas qu'un nouveau-né fût toujours accueilli sans réticences, joyeusement et vienne au monde dans le meilleur climat possible ? L'enfant qui, dès avant sa naissance, a commencé à porter l'espérance de ceux qui l'ont engendré, est du même coup porteur d'un véritable talisman grâce auquel il lui sera toujours plus facile de trouver le chemin de l'amour et de l'affection chez ses parents. Il y a trop d'embûches pour qu'un couple accepte de donner la vie à un être non désiré. Le dialogue souhaité par des milliers de catholiques est véritablement une prise de position adulte envers un problème humain. C'est la redécouverte de la maternité avec tout ce qu'elle comporte qui impose ce nouveau devoir de la limitation des naissances.

Des démographes, des économistes brandissent le spectre de la surpopulation ; peut-être ont-ils raison ? Des psychiatres, des psychologues nous révèlent des statistiques inquiétantes sur les névroses de mères surchargées d'enfants non désirés ; sans doute ont-ils raison ? Mais c'est surtout la prise de conscience des couples vis-à-vis les nouvelles responsabilités qui leur incombent non seulement en ce qui regarde la procréation, mais l'éducation et la mise en route vers l'âge adulte, des enfants qu'ils créent, qui devrait retenir l'attention des Pères conciliaires qui procèdent en ce moment à l'étude de ce vaste problème. La limitation des naissances n'est plus réclamée sur une base restrictive mais bien qualitative ; les couples désirent mettre au monde — nous ont dit les sociologues — de trois à quatre enfants au Québec — de deux à trois en France ; mais ils désirent donner à chacun de ces enfants toutes les chances possibles au départ : la mise en orbite d'un nouvel enfant doit maintenant s'accomplir avec le maximum de sécurité affective, en plein équilibre d'un amour conjugal prêt à s'élargir en amour familial. Cette prévoyance du couple moderne n'est pas une désespérance dans le Seigneur ; au contraire, elle me semble toute ancrée vers une volonté de permettre à d'autres hommes et d'autres femmes de mener une existence plus riche de promesses, par conséquent plus près d'une Vérité en perpétuelle évolution.

LA FEMME: PUPILLE OU PARIA ?

ALICE PARIZEAU

Depuis l'époque des premières suffragettes, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts, n'empêche qu'on se demande encore dans notre milieu si les femmes doivent, ou ne doivent pas avoir une activité professionnelle. Avec un acharnement digne des causes les plus controversées, on cherche à savoir si le travail des femmes mariées va ruiner l'existence familiale, nuire à la reproduction de l'humanité et compromettre, en fin de compte, le bonheur des générations futures.

On se pose, en somme, beaucoup de questions et on se plaît à ignorer, au besoin, qu'un certain pourcentage des femmes travaille et que nul ne saurait leur refuser le droit de le faire. Pourtant c'est un fait et ce qu'il y a lieu d'étudier aujourd'hui ce n'est plus le principe du travail féminin en tant que tel, mais le niveau de sa rentabilité et son rôle sur le marché national de la main-d'œuvre.

Pourquoi travaillent-elles ?

Au Canada, l'augmentation de l'effectif féminin s'explique surtout par l'apparition de l'exode rural et par la brusque montée de la demande survenue au cours de la Deuxième Guerre mondiale. En Europe, elle fut provoquée par la baisse des salaires liée à une inflation progressive et à une diminution du pouvoir d'achat. L'ampleur du phénomène est également plus limitée chez nous, bien que les changements qui se soient produits en vingt ans sont notables, puisqu'en 1941 il n'y avait que 837,840 femmes au travail, pour 3,363,111 hommes, et en 1961, 1,766,332, pour 4,105,518 employés masculins.

Actuellement les femmes représentent 31% environ de la main-d'œuvre canadienne totale. De ce nombre 60% sont célibataires.

En effet, autrefois, au Québec notamment, la population agricole supportait la charge des jeunes qui, d'ailleurs, exécutaient un certain nombre de travaux sur la ferme. Mais l'exode rural a entraîné une transformation de ce mode de vie. Les jeunes filles ne remplissent plus au foyer de tâches domestiques très absorbantes et pour satisfaire leurs exigences, autant dans le domaine culturel que strictement matériel, elles deviennent des salariées. Dans une société agricole, en outre, gagner de l'argent était considéré comme une anomalie, sinon comme une déchéance; dans le cadre citadin, cela représente souvent pour la jeune fille un facteur de promotion sociale.

On estime, même, dans plusieurs milieux, qu'une célibataire doit être occupée et doit avoir un revenu, au risque de mal utiliser ses loisirs, et on va jusqu'à prétendre qu'une jeune fille qui travaille aura plus de chance de s'assurer un avenir.

Rappelons aussi que le marché du travail, très étroit, tout au cours de la Grande Crise et de la période de chômage qui l'a suivie, s'est transformé, pendant la dernière guerre mondiale, suffisamment pour absorber la main-d'œuvre masculine disponible et pour réclamer des effectifs féminins.

Dans certains secteurs, l'offre d'emploi dépasse la demande. C'est un phénomène relativement récent, mais non moins durable, puisque déjà consacré par l'usage. Il était normal, par exemple, au tournant du siècle, d'avoir des secrétaires masculins dans les bureaux et des vendeurs dans les maga-

sins; actuellement ces emplois sont réservés aux femmes et on imagine mal une compagnie qui déciderait de ne pas accepter cet état de choses.

Inactivité volontaire Inactivité forcée

Ce qui rend complexe la situation de la main-d'œuvre féminine ce ne sont donc pas les conditions du marché du travail, mais bien davantage certaines servitudes particulières. Tout d'abord, dans le contexte actuel, un pourcentage élevé des célibataires considèrent leur travail à l'extérieur comme temporaire. Les statistiques révèlent que les Canadiennes se marient généralement très jeunes et qu'un grand nombre de femmes ayant entre 20 et 24 ans, quittent leur emploi, soit de leur propre gré, soit parce qu'on les congédie.

Pendant longtemps on avait tendance, dans plusieurs secteurs, à renvoyer les jeunes filles au moment de leur mariage sous prétexte qu'une maternité éventuelle les forcerait, de toute manière, à rester au foyer. En réalité, le patronat était désireux de ne pas payer les congés de maternité et d'éliminer la possibilité de présence, dans les bureaux et dans les usines, des femmes enceintes. Tout en invoquant des prétextes à caractère humanitaire, on s'arrangeait, en somme, pour ne pas avoir à garder au travail des personnes ayant un aspect extérieur moins esthétique et étant susceptibles de déplaire à la clientèle.

Notons à ce propos, que la compagnie de téléphone Bell a joué un rôle marquant dans ce domaine, puisque, en raison d'une rentabilité bien comprise, elle fut l'une des premières à insti-

tuer certains avantages sociaux pour les femmes. En effet, comme la formation d'une téléphoniste exige un laps de temps relativement long il s'est avéré improductif de les congédier pour cause de mariage. Afin d'assurer l'amortissement des investissements nécessités par cette formation, la compagnie décida d'avoir une politique différente et d'accorder des congés de maternité avantageux, ce qui était, en soi, un précédent.

Ceci dit, de nos jours encore, on ne garde pas les employées qui se marient, ni dans les banques, ni dans plusieurs autres sociétés commerciales et industrielles, où l'on se plaint pourtant des difficultés d'embauche d'un personnel féminin compétent et entraîné.

En ce qui concerne la main-d'œuvre féminine elle-même, il y a lieu de constater aussi que plusieurs jeunes filles abandonnent leur emploi au moment de leur mariage afin de se consacrer totalement à leur famille. Il semble, toutefois, que la plupart ne s'adaptent plus à une existence au foyer et retournent sur le marché du travail après une période plus ou moins longue.

Le retour au travail

Le ralentissement de la poussée démographique joue à cet égard un rôle important, puisque la diminution du nombre d'enfants par famille rend la femme disponible à remplir plus tôt des tâches professionnelles. Règle générale, celles qui désirent retrouver un emploi, le font dès que leurs enfants atteignent l'âge scolaire, ce qui signifie qu'une personne ayant quatre enfants sera disponible plus rapidement que celle qui en a six ou plus. On aurait tort, toutefois, de considérer ce phénomène d'une façon globale, car les proportions varient d'une région du Canada à une autre.

Dans la province de Québec, par exemple, le taux de femmes célibataires qui exercent un métier est voisin de celui d'Ontario, soit relativement très élevé, mais celui des femmes mariées accuse un niveau qui se situe au-dessous de la moyenne nationale. Phénomène qu'on explique par l'existence de traditions sociales et culturelles particulières, mais aussi par le fait que dans le milieu canadien-français, la baisse de natalité a été assez brusque et que ses effets ne se sont pas fait sentir encore.

N'empêche que la proportion des femmes mariées, ayant un emploi à l'extérieur du foyer, tend à s'accroître partout. Pourquoi ?

Tout d'abord parce que les exigences, quant au niveau de vie, changent. Autrefois la voiture était un luxe, désormais elle est devenue une nécessité. Autrefois on se contentait d'un appartement, désormais on cherche très tôt à avoir une maison unifamiliale entourée d'un jardin. Autrefois, il était considéré comme normal que les enfants des classes ouvrières n'accèdent pas aux études supérieures, désormais les parents s'efforcent de trouver les fonds nécessaires pour défrayer le coût de l'éducation des adolescents ayant les capacités et l'intelligence voulues. Dès lors les femmes doivent compléter les revenus du ménage, puisque le salaire unique ne suffit plus pour remplir tous ces besoins légitimes, sans doute, mais pour plusieurs couches de la société, nouveaux.

Et, bien entendu, à ces considérations d'ordre économique et social, s'ajoutent des raisons purement psychologiques, inhérentes à notre genre de vie, qui poussent les femmes à considérer leur activité à l'intérieur du foyer, comme insuffisante.

La main-d'œuvre est handicapée au départ

Donc, après une interruption de cinq ans et plus, la femme se représente sur le marché du travail à un âge où elle est *ipso facto* dans un état d'infériorité. Un homme, qui n'a aucune formation particulière, par le fait même qu'il a pu garder un emploi pendant plusieurs années, bénéficie de droits d'ancienneté ; la femme, elle, doit souvent s'adapter à des conditions et à un milieu différents.

Pourtant, afin que son activité professionnelle soit rentable, la mère de famille doit gagner un salaire suffisant pour couvrir les frais qu'occasionne son absence au foyer. Sans doute, il est facile de prétendre qu'une femme qui enseigne, par exemple, échappe à ce genre de servitudes financières et autres puisqu'elle va avec ses enfants à l'école, mais c'est là une optique restrictive. Oserait-on exiger des hommes qu'ils s'orientent dans un domaine particulier sous prétexte que cela faciliterait la vie familiale ? Non. Pourquoi alors avoir une attitude semblable à l'égard des femmes ?

Actuellement la main-d'œuvre féminine est employée au Canada dans des secteurs suivants : emplois de bureau, 30 pour cent du total, et ensuite, par ordre d'importance, services personnels, services professionnels et, 12 pour cent

environ, dans l'industrie manufacturière et mécanique.

Ajoutons, en outre, que dans notre société on continue encore à accepter des pratiques discriminatoires, à affirmer qu'une femme n'a pas besoin de gagner autant qu'un homme et à licencier plus facilement le personnel féminin que le personnel masculin.

Résultat : un fort pourcentage des femmes se dirigent du côté du secteur dit « de services personnels », où la concurrence des hommes est moindre ou inexistante. Il est impossible de citer à ce propos des chiffres précis, puisque les statistiques sont incomplètes. Il s'agit, en effet, de serveuses de restaurant, de vendeuses et aussi de toutes celles qui travaillent dans les maisons privées et qui ne déclarent pas leurs revenus à l'impôt.

En France, elles sont syndiquées, au Canada, elles ne sont protégées par aucune association professionnelle, ni par aucune loi.

Et c'est ainsi que, dans les grands centres urbains, ce genre d'employées gagnent des salaires très élevés, mais dans les villes de moindre importance, où l'offre dépasse encore la demande, elles continuent à être exploitées. Exploitation qui existe, d'ailleurs, bien qu'à un degré moindre, dans toute l'industrie touristique, puisque dans certains lieux de villégiature, le personnel ne travaille qu'en été et reçoit des salaires relativement bas, compensés, en principe, par le système des pourboires, supplément élevé dans les grands hôtels, mais minime dans les petits restaurants du quartier.

Notre société acceptera-t-elle les adaptations nécessaires ?

Mais le problème clef, le problème crucial de toutes les femmes qui travaillent, reste celui de leur liberté et de leur disponibilité.

En effet, à cause des longues périodes au cours desquelles les enfants se trouvent à l'école, les mères de famille peuvent exercer une activité à l'extérieur du foyer, mais elles sont forcées, néanmoins, d'assurer une présence au foyer, ce qui reste difficilement conciliable avec un travail permanent.

Selon les relevés statistiques, parmi les femmes qui ont un état civil autre que celui de femme mariée, une sur douze, environ, travaille à temps partiel, et parmi les femmes mariées, c'est une sur quatre qui a une activité professionnelle de cet ordre. Dans le sys-

tème actuel, néanmoins, même celles qui ont des emplois à temps partiel, qui sont, rappelons-le, plus rares et plus difficiles à trouver sauf dans le domaine des services domestiques, ne parviennent pas toujours à faire face à leurs obligations familiales.

Pourquoi ?

Parce que dans les grands centres urbains, on ne dispose d'aucun système de garderies appropriées, tel qu'il existe en Europe, ni d'aucun service de gardiennes à domicile organisé et contrôlé par un corps professionnel ou par un organisme de l'Etat. Au niveau des écoles, en outre, rien n'a été prévu pour faciliter la tâche d'une mère de famille qui travaille à l'extérieur ; ce qui signifie qu'elle est constamment obligée d'improviser.

Ce qui existe, ce sont des services de gardiennes privées qui, cependant, n'assurent qu'une aide coûteuse, inadéquate et peu viable, dans la majorité des cas.

Dès lors, les employeurs se plaignent que les femmes s'absentent trop souvent et la main-d'œuvre féminine, même au niveau professionnel, est soumise à une pression nerveuse constante qui joue à l'encontre de son efficacité.

Certains prétendent qu'il faut voir là la meilleure preuve que les femmes mariées ne devraient pas travailler à l'extérieur, tandis que d'autres estiment qu'un régime d'allocations familiales très élevées, serait un excellent moyen pour les forcer à rester au foyer.

S'agit-il là d'une philosophie valable à long terme ?

Certes, il serait juste de payer les services d'une mère de famille qui effectue à l'intérieur du foyer un travail tout aussi astreignant, sinon plus, que celui qu'elle pourrait exercer à l'extérieur. Certes, plusieurs femmes préféreraient recevoir une telle rémunération que de chercher un emploi... Toutefois, nous sommes placés devant des réalités quotidiennes qu'on ne saurait régler avec des bonnes intentions.

Chaque année, les universités canadiennes accordent aux étudiantes un certain nombre de diplômes ; doit-on exiger d'elles de ne jamais mettre en pratique leurs connaissances sous prétexte qu'elles veulent se marier et avoir des enfants ?

A tous les niveaux, le marché du travail offre à la main-d'œuvre féminine des possibilités d'emploi ; doit-on empêcher les femmes de les accepter ?

Il nous semble que non. D'ailleurs, à l'époque actuelle, un nombre croissant de femmes, âgées de trente ans et

plus, désire avoir une situation à l'extérieur du foyer pour des raisons économiques, mais aussi psycho-sociales. Dès lors, pour protéger l'unité de la cellule familiale il ne suffit plus de distribuer des allocations, aussi importantes puissent-elles être, mais il faut aussi organiser des services adéquats pour assurer la surveillance et la garde des enfants au cours de certains jours de maladie et au cours de certaines périodes de vacances scolaires.

Et il n'est pas inutile de signaler, à ce propos, qu'en France, où on ne s'est pas contenté d'augmenter les allocations familiales, mais où on a élaboré aussi un système de jardins d'enfants, les maladies nerveuses sont moins fréquentes chez les mères de famille, qu'en Amérique du Nord.

C'est grâce à ces mesures sociales qu'on est parvenu, par ailleurs, à enrayer la baisse de la poussée démographique qui risquait d'atteindre des proportions désastreuses pour l'ensemble de la population.

Est-il possible d'ignorer aujourd'hui que des tendances semblables sont en train de se manifester au Québec et qu'il est urgent de repenser certaines structures sociales avant qu'il ne soit trop tard ?

Voilà la question qui se pose dans notre milieu et qu'il est important de résoudre, au lieu de s'acharner indéfiniment à imposer aux femmes des principes d'une autre époque qui ne ressemblait guère à celle que nous sommes en train de vivre et qui est définitivement révolue...

MÉNAGÈRES OU DÉPUTÉS ?

MARIE-ANDRÉE BERTRAND

La capacité d'intériorisation de la femme ne fait guère de doute et ne demande pas de longue démonstration. Il suffit d'observer un peu pour en être convaincu. Ainsi, par exemple, face à un jeu de blocs ou à matière malléable, la très grande majorité des petits garçons construisent des extérieurs de maisons, imaginent des édifices audacieux, et s'ils prévoient des personnages, les distribuent à l'extérieur de leurs constructions. Les petites filles, elles, se plaisent à réaliser des intérieurs, des « dedans » de maisons où le mobilier est prévu, et elles mettent tout leur monde à l'abri.

Quelques spécialistes des sciences humaines, lorsqu'ils s'efforcent de ramener les caractéristiques de la femme à des traits essentiels, mentionnent la spontanéité, la juvénilité, la tendresse, et l'intériorité. Cette intériorité, dans l'œuvre de Buytendijk, par exemple, est vue comme une capacité de repenser en soi, à l'intime de son âme (dans son

cœur, dirait la Bible), les événements, les attitudes, les comportements ; de les porter, de leur donner un sens et bien souvent d'en retrouver la coloration affective.

Bien avant les psychologues et les anthropologues, l'observation de la nature et la médecine nous avaient appris que le corps de la femme qui, pour une part, détermine sa façon d'être au monde (c'est-à-dire de vivre, de penser, d'aimer), présente en son centre le plus intime un lieu d'accueil, un intérieur, une disponibilité où la naissance et la croissance de ce qu'il y a de plus précieux au monde, la vie humaine, trouve sa place.

C'est assez dire que la femme est capable d'intériorisation, que la nature l'y convie ; que se tourner vers l'intérieur lui est facile et souvent agréable.

LA TENTATION DU RÉDUCTIONNISME

Est-ce à dire que l'intériorité soit son seul talent ? sa seule propension ? Est-ce que cela la résume ? le reste, ce qui est au-dehors, lui échappe-t-il fatalement ?

MARIE-ANDRÉE BERTRAND : Institut de criminologie, université de Montréal.

Tourner son énergie, son activité, son affectivité vers « le dedans », vers le foyer, le mari, les enfants, est-ce là la seule vocation de la femme de notre temps et de tous les temps ?

Il semble bien que, des siècles durant, on l'a entendu ainsi.

Depuis l'instauration du régime agricole (car durant les périodes antérieures, si dures étaient les exigences de la vie et si précaire la survie de l'homme que le partage des tâches se faisait sur la base de la nécessité, de l'habileté et de l'efficacité sans distinction de sexe), l'expression sociale, culturelle, économique de l'intériorité de la femme se retrouve dans le devoir qu'on lui fait d'être une gardienne du foyer, une bonne ménagère, une mère féconde et, dans certaines classes sociales, une bonne gérante de la domesticité. La seule « issue » féminine qui semble vraie, possible, en accord avec la culture, adaptée, dirions-nous de nos jours, c'est le mariage, les grossesses, les accouchements, le soin des enfants et l'entretien du foyer.

La tentation est grande de décider que c'est là, entièrement, totalement, à l'exclusion de toute autre orientation et à jamais, la vocation de la femme ; que la « ménagère » au sens où l'entendent le recensement et Betty Friedan, est la femme vraiment féminine, la seule femme, le parangon des vertus et le sommet de l'adaptation.

Si grande était la tentation que nous y avons cédé, et nous du Québec, un peu plus tenacement que d'autres. Il faut voir à ce sujet l'article de Guy Rocher dans le numéro de la *Revue Internationale des Sciences Sociales* intitulé : *Images de la femme dans la société d'aujourd'hui* (vol XIV, no 1, 1962). Si nous n'avons pas oublié que la ménagère est d'abord et surtout une mère (et même là, il faudrait voir...) nous avons bien oublié qu'elle était épouse. Qu'on se rappelle le cri d'alarme de Thérèse Guoin-Décarie, dans *Cité Libre*, il y a trois ans : « L'épouse, l'amante, où est-elle ? » — Enfin, la province de Québec a une main-d'œuvre féminine comparable, toutes proportions gardées, à celle des autres provinces du Canada et des autres pays occidentaux. Mais elle compte nettement moins de femmes mariées au travail.

LA CHASSE AUX SORCIÈRES

Il est parfois difficile à l'esprit humain de s'interroger sur les coutumes d'un pays et d'une époque et de les dis-

tinguer de ce qui est essentiel chez l'homme. Cette relativité, le voyageur à l'esprit ouvert l'acquiert vite lorsqu'il est forcé de constater combien peu nombreux sont les éléments universels de sa propre civilisation.

Quatre illusions (dirait Francis Bacon !) viennent brouiller notre vision du monde. Elles sont le terrain d'élection des préjugés et des mythes et peuvent même devenir le royaume des sorcières.

La première de ces illusions consiste à croire que ce qui se fait chez nous se fait partout, ou pire, que notre façon de faire est la meilleure. Cette première source d'erreurs, qu'on l'appelle ignorance, esprit de clocher ou chauvinisme selon les cas, est bien battue en brèche par la facilité avec laquelle on peut maintenant voyager et par les innombrables comparaisons que suscitent les spectacles de cinéma et de télévision. Il est de moins en moins facile au Canadien moyen d'ignorer que les coutumes alimentaires du Japon, par exemple, diffèrent des siennes, et que la culture de l'Iran repose sur une conception de la femme différente de celle qui a cours au Canada.

Le seconde nous fait nous imaginer que ce qui a cours à notre époque s'est toujours pratiqué ainsi. C'est l'ignorance de l'histoire et de ses leçons. Nous tombons plus volontiers dans cette erreur si nous ne fréquentons pas les Anciens par la lecture, ou si nous ne suivons pas les recherches d'archéologues, paléontologues et anthropologues. L'étude des peuples demeurés primitifs a permis à Margaret Mead, par exemple, dans *Sex and Temperament*, de nous apprendre que l'homme est beaucoup plus malléable qu'on veut le croire, la nature humaine beaucoup plus riche qu'on ne l'imagine. Concevoir hommes et femmes dans des rôles fixes et rigidement délimités, c'est les appauvrir.

UNE DISTINCTION SOUVENT OUBLIÉE

La troisième illusion, la plus grave et la plus tenace, consiste à vouloir croire que *ce qui se pratique, parce que cela a cours et se fait ainsi, est vrai* c'est-à-dire conforme à la nature des êtres qui le pratiquent. C'est la confusion de la nature et de certains éléments de la culture, confusion particulièrement patente en ce qui a trait au rôle des femmes qu'on détermine alors à partir d'imperatifs moraux. *Ce qui se fait est bon* ; cela ne se fait pas, donc c'est mauvais.

« Il n'est pas bon, écrivait Molière, qu'une femme étudie et sache tant de choses »...

La quatrième illusion est la plus subtile, la plus difficile à déceler. Elle invente des catégories et des classifications, cherche des différences, là où il s'agirait d'intégrer, de réunir. Les philosophes nous ont pourtant appris qu'un être n'est vivant et complet que s'il contient un « oui » et un « non », lui-même et son contraire. Pour employer un langage marxiste, toute synthèse est le fruit d'une thèse et d'une antithèse ; pour parler un langage chrétien, la vertu suppose un équilibre de forces opposées.

L'humanité (entendez : le caractère de ce qui est humain) aussi. Or l'humanité, on l'oublie trop facilement, est autant le fait de la femme que de l'homme. Et l'homme et la femme sont et masculin et féminin s'ils sont tout à fait humains. C'est assez dire que l'homme adulte est capable d'intériorité et la femme accomplie, d'extériorité.

Ils le sont, mais le leur permet-on ? Dans notre milieu, de quel œil voyons-nous qu'un homme s'intéresse vraiment et de façon importante à la vie du foyer, aux relations affectives, aux affaires domestiques ? Comment percevons-nous les femmes, épouses et mères, qui font carrière, qui prennent position sur les plans politique, social ou économique ? — Des stéréotypes, des préjugés aussi tenaces que ridicules attendent l'homme qui s'intériorise et qui peut-être, se « domestique », non moins que la femme qui s'extériorise vraiment. Il est si facile de décider, dans une conversation de salon, que telle femme qui joue un rôle de premier plan dans la politique municipale est ridicule et que telle politicienne au fédéral ou au provincial néglige sûrement ses enfants et ne peut pas être une bonne épouse. Qu'en savons-nous ? — N'est-ce pas plutôt que nous souhaitons qu'il en soit ainsi pour ne pas devoir changer notre image de la femme et de la société d'aujourd'hui ?

LES PRÉDÉCESSEURS DE BETTY FRIEDAN

Ce n'est certes pas d'hier que les femmes se sont révoltées contre l'étroitesse du destin qui leur était réservé. Les premières revendications ont été des Grecques et surtout des Romaines. C'est à Rome encore, au XIV^e siècle, qu'on voit une femme noble et lettrée, Christine de Pisan, attaquer le problème de la prétendue infériorité des femmes.

A plusieurs reprises elle porte le débat sur le terrain intellectuel et économique, car, restée veuve très jeune, elle a dû lutter pour subvenir aux besoins de sa famille et gagner sa vie comme femme de lettres. Dans ses deux volumes : *La Cité des Dames* et *Les Trésors de la Cité des Dames*, elle conclut à l'égalité des sexes. Avec elle commence la fameuse *Querelle des femmes* qui va se continuer avec Anne de Bretagne, Catherine de Médicis, Marguerite de Navarre, Modeste Pozzo, Isotta Nogarola et Vittoria Colonna, la grande poétesse et amie de Michel-Ange.

Des hommes aussi se sont faits les champions de cette cause : Poulin de la Barre, Diderot, Condorcet, Auguste Comte, Proudhon, Karl Marx qui, tour à tour, revisitent le statut de la femme et l'établissent sur une base solide, en bons dialecticiens qu'ils sont.

Puis, c'est en Angleterre madame Pankhurst et ses suffragettes qui réclament le droit de vote pour la femme (droit de femme que les Turques obtiendront d'ailleurs avant les Françaises...).

Mais les émancipationnistes n'ont pas tenu leurs promesses. La participation des femmes à la vie politique par le vote n'a pas apporté plus de paix au monde comme on l'avait promis. Et les *Victorians* visaient mal et déformaient les vérités de la nature en sous-estimant l'importance de la vie affective et sexuelle chez la femme.

BILAN DES CONQUÊTES

Que ce soit grâce aux émancipationnistes ou malgré eux, que de chemin parcouru en vue de la promotion de la femme ! Très rares sont maintenant les champs du savoir fermés à la femme contemporaine. Quant au monde du travail, s'il est vrai qu'on avait tendance à y réserver les emplois les plus dégradants et les plus monotones aux

personnes de sexe féminin, au début de ce siècle, il faut bien avouer qu'il subit un « envahissement féminin ». La femme y a acquis des terrains bien à elle. Puis, elle s'est infiltrée dans des domaines autrefois exclusivement réservés aux hommes : droit, architecture, médecine, génie, hautes études commerciales, diplomatie, et toutes les professions relevant des sciences humaines. Il n'est pas rare que soit appliquée la loi : A travail égal salaire égal.

Voilà pour l'actif. Au passif : d'innombrables emplois de bureau, de commerce et d'usine qui ne respectent en rien la santé et l'équilibre des êtres humains qui doivent y gagner leur vie, hommes ou femmes. Dans le cas de ces dernières, rarissimes sont les occupations où l'on tient compte des rythmes fondamentaux de la vie féminine : grossesses, accouchements, allaitement, etc.

Au passif également, l'insouciance de la femme à l'endroit des conquêtes que lui ont assurées les mouvements d'émancipation ou l'évolution sociale et celle du monde du travail. La femme est maintenant présente dans la plupart des facultés et la très grande majorité des champs de l'activité humaine. Mais il est bien rare qu'elle fasse vraiment carrière et qu'elle exerce une activité créatrice.

Des femmes extrêmement brillantes, vouées à des carrières retentissantes, y renoncent par ce que « ça ne fait pas féminin ». De l'une d'entre elles, jeune Canadienne-française promise à un avenir remarquable et boursière au terme d'études universitaires, l'on a dit, dans des milieux « bien », lorsqu'elle s'est fiancée : « Enfin ! elle se place ! »

Faire carrière « comme un homme » diraient les conservateurs, cela effraie encore la femme. Créer vraiment, avoir des idées bien à soi, les exprimer par l'art, les lettres ou par un travail scientifique original, cela ne paraît pas « fé-

minin ». Car on a, sur ce qui est féminin et sur ce qui ne l'est pas, des images et des stéréotypes dont l'énormité n'a d'égale que la bêtise.

Il n'y a pas plus de « féminin » « uniforme » que de « masculin » « uniforme ». Il y a des hommes et des femmes, qui ont le droit et le devoir de se réaliser selon leurs aptitudes et les besoins de la société à laquelle ils appartiennent.

À LA RECHERCHE DU BOUC ÉMISSAIRE

La première responsable de son absence des lieux où s'élabore la pensée, où se forge la civilisation, où s'amorce la création scientifique, où naît la production artistique et littéraire, c'est la femme elle-même. Les pires ennemies des femmes qui pourraient apporter quelque chose d'original, de neuf, de vraiment humain et féminin à quelque niveau de la pensée et de l'action, ce sont des femmes.

Au fond, le bilan est assez triste : toutes les portes sont ouvertes aux femmes, toutes les conquêtes réclamées par les féministes sont assurées. Et la femme hésite. Tout lui est accordé mais elle n'est pas sûre d'être heureuse dans sa victoire. Ses conquêtes lui apparaissent comme devant déboucher, au mieux, sur un compagnonnage qui exclurait le couple et l'enfant.

Et la voilà qui forge ses propres mythes, faute de se concevoir comme un être humain complet, libre, autonome et responsable, faute d'avoir repensé ses rapports avec l'homme. Au fond, peut-être a-t-elle la nostalgie du chasseur et de la biche, du chevalier et de sa dame... La nostalgie de sa dépendance et de sa réputation d'infériorité, rançons de sa sécurité matérielle.

Il est si difficile de se vouloir vraiment libre, totalement humain et autonome !

N'OUBLIEZ PAS

Maintenant

DANS LE DÉMÉNAGEMENT !



PARENT vs ENFANTS ?

D.-H. SALMAN

D'abord accueilli par un concert d'unanimes louanges, le Rapport Parent a suscité plus récemment des réactions plus diverses et parfois plus critiques. On se propose d'étudier ici quelques-unes de ses recommandations concernant l'école élémentaire, celles en particulier qui intéressent le sort des enfants intelligents parmi lesquels devra se recruter l'élite de demain. C'est là un thème important pour l'avenir de la société québécoise, qui n'a guère attiré l'attention jusqu'ici. En l'abordant, on touche à ce qui nous semble l'un des secteurs les plus faibles du Rapport, et l'on ne pourra donc éviter d'expliciter certaines critiques. On s'est efforcé cependant de suggérer des remèdes aux maux dénoncés. Et l'on espère contribuer ainsi à la discussion constructive de ces problèmes que la Commission voulait provoquer en publiant ses propositions.

DIVERSITÉ DES ENFANTS

Considérons les problèmes de l'instituteur primaire (ou de l'institutrice) qui affronte sa classe d'enfants de six ans. Ces écoliers sont fort divers par leurs aptitudes et par les connaissances déjà acquises. Quelques-uns sont bien doués, d'autres sont plus ordinaires ; d'autres encore plutôt médiocres et quelques-uns sont franchement bornés. Pour ne rien dire des arriérés qui, au taux de 3% de la population totale, ont un représentant dans chaque classe de 30, si on ne les réunit dans les classes spéciales qu'exige leur état.

Pour mieux prendre conscience de cette diversité de la population scolaire, considérons plus explicitement la condition de l'enfant *moyen*, de celui qui est au centre exact de la distribution. A première vue, cet enfant ne semble pas particulièrement brillant, puisqu'il est dépassé par définition même par la moitié de ses petits camarades. Il n'ira sûrement pas à l'Université, puisque d'après les calculs les plus optimistes,

seuls les 17% des plus intelligents sont capables d'y entrer. Il n'ira même pas dans une section « abstraite » de l'école secondaire, qu'il s'agisse du cours classique, des sciences mathématiques, physico-chimiques ou biologiques, des sciences humaines ou des langues modernes. Car 40% de la population tout au plus est capable de suivre avec fruit un tel enseignement. Bref, notre écolier moyen peut sembler assez dépourvu d'aptitudes intellectuelles, et l'on risque même de le trouver quelque peu médiocre. Ce qui, notons-le bien, ne l'empêchera pas d'être à l'occasion un enfant charmant, un enfant qui de toute façon mérite l'attentive bienveillance et l'encouragement affectueux de ses parents et de ses éducateurs.

Cependant, il ne faut rien exagérer. Ce qui risquerait d'arriver si l'on se montrait trop sévère pour l'écolier moyen dont nous discutons ici la situation. Sans doute, il est dépassé par la moitié de ses camarades. Mais il réussit aussi mieux que l'autre moitié de la classe ; il est plus doué qu'eux, il fera sans doute de meilleures études et, toutes autres choses égales d'ailleurs, il aura plus de succès dans la vie professionnelle. La société, qui a besoin de travailleurs intelligents et compétents, peut espérer en lui un citoyen fort estimable. Car il est par définition même plus doué que la moitié de ses concurrents, il est plus intelligent que ne le sont 50% de ses concitoyens ; dans la population totale, ce sujet occupe une place très honorable. Car, ne l'oublions jamais, la moitié de la population est en dessous de la moyenne !

Ces brèves réflexions soulignent le caractère étonnamment hétérogène de la population scolaire qui se presse aux portes de l'enseignement élémentaire. L'enfant moyen qui représente les capacités les plus ordinaires semble lent, si on le compare au tiers supérieur de la classe qui pourra faire de bonnes études secondaires, et il paraîtra positivement borné par rapport au sixième le mieux doué qui est capable d'assimiler une formation universitaire. Par contre, ce même enfant semblera fort doué si on le compare à l'autre moitié de ses camarades, et ses capacités dépassent très largement celles du quart inférieur de la population.

L'ÉCOLE AJUSTÉE À L'ENFANT

Dans ces conditions, que peut faire l'instituteur ? Il doit présenter ses matières et exercer ses élèves à un rythme qui leur permettra d'assimiler son enseignement et de progresser régulièrement dans leurs études. Mais quel rythme va-t-il choisir ? Le Rapport Parent prétend que « L'enseignement traditionnel s'ajuste habituellement au groupe des élèves moyens (no 175) ». C'est sûrement inexact. Car l'instituteur qui agirait ainsi laisserait à la traîne la moitié de sa classe ; et quel système scolaire pourrait tolérer 50% d'échecs à la fin de l'année ? En fait, l'instituteur est forcé de viser beaucoup plus bas. Si même il s'ajuste aux possibilités de l'enfant moyen de la moitié inférieure de sa classe, il va encore trop vite pour le quart le moins doué, et risque donc 25% d'échecs. D'une façon ou d'une autre, l'instituteur qui veut se faire suivre par l'ensemble de sa classe, celui qui veut éviter qu'il n'y ait trop de déchets en fin d'année, est bien contraint de viser bas, effroyablement bas. Il est forcé de parler surtout à ses élèves les moins capables, il doit se préoccuper principalement des écoliers les plus bornés. Pendant ce temps, les moins médiocres sont bien mal servis. Les leçons sont trop faciles, les répétitions sont trop nombreuses, les exercices sont trop monotones : et cela pour tous les élèves qui dépassent le misérable niveau auquel a dû s'adapter l'instituteur. Ces enfants s'ennuient à l'école, ils n'apprennent pas à travailler, leur esprit n'est jamais stimulé et contraint à l'effort. Bref, en imposant un traitement unique à des écoliers assez disparates, on méconnaît les véritables besoins d'élèves fort différents : et les plus mal servis sont précisément ceux dont la société pouvait attendre le plus, si elle leur avait accordé un traitement adéquat.

Le remède à cette situation est simple, et il est depuis longtemps utilisé dans les systèmes scolaires bien organisés. Il consiste à diviser le tout-venant disparate de la population scolaire en groupes plus homogènes, et à traiter chacun d'eux selon ses capacités. L'on peut par exemple donner à tous une première année commune, puis les diviser en deux groupes égaux pour la deuxième année réservés aux bons et aux... moins bons. En troisième année, on divise en trois séries parallèles, réservées respectivement au quart le mieux doué, à la moitié moyenne, et au quart le moins apte. Les élèves ainsi différenciés avancent alors à des rythmes différents. Les premiers achèvent l'école élémentaire en quatre ans, les seconds en six ans, les derniers en huit ans. Ce qui est bien normal, car les enfants les plus intelligents sont aussi les plus éveillés et les plus précoces. Ils devront d'ailleurs faire des études beaucoup plus longues et il est essentiel qu'ils ne perdent pas leur temps. Tout au cours de ce cycle élémentaire, il est d'ailleurs facile de passer d'une section à l'autre, si l'on se montre ou incapable de suivre un rythme rapide, ou, au contraire, apte à progresser plus vite. Selon un autre procédé, on répartit les enfants en séries parallèles dès leur entrée à l'école, quitte à corriger cette classification initiale avec un soin particulier à la fin de la première et de la deuxième année. Ce qui permet de mettre d'emblée la plupart des élèves à leur juste place, et de leur épargner ainsi une année ou deux de scolarité mal adaptée. On dispose désormais d'épreuves d'intelligence variées qui permettent d'évaluer les aptitudes, avec une approximation largement suffisante pour cette répartition tripartite. La distribution des écoliers en séries distinctes est d'ailleurs constamment contrôlée par les résultats scolaires qui démontrent l'adaptation plus ou moins heureuse de chaque enfant à sa classe. On voudra bien remarquer

qu'un tel dispositif ne prive aucun enfant d'aucun bienfait. On ne refuse rien à personne. On donne au contraire à chacun tout ce qu'il peut assimiler. Et la principale différence vient de ce que les mieux doués restent moins longtemps à l'école élémentaire !

ÉGALITÉ OU DIFFÉRENCE

Bien entendu, on ne peut ainsi adapter l'école à l'enfant que si l'on reconnaît l'existence des différences intellectuelles que nous avons d'emblée signalées. De différences, et donc inévitablement d'inégalités. Et c'est là une évidence que certains esprits généreux mais brouillons ne peuvent se résoudre à accepter. Ils reconnaissent sans peine qu'il y a des différences de taille et de poids, d'aptitudes sportives et de dons musicaux ; mais qu'il y ait des sujets plus intelligents que d'autres leur semble une intolérable injustice. Ils s'efforceront donc de nier ces différences, ou du moins de les réduire par tous les moyens administratifs dont ils disposent. Et comme l'élève ne peut jamais rattraper le bien doué, il faudra contraindre les « privilégiés de l'intelligence » à rentrer dans le rang ; on les forcera à rester avec les médiocres, on leur interdira d'avancer à leur rythme naturel. L'égalité semble à ces théoriciens forcés le plus grand des biens ; et ils n'hésiteront pas à imposer l'égalité dans la médiocrité plutôt que d'accepter de naturelles différences.

Ces attitudes dérivent sans aucun doute de sentiments « démocratiques » confus et mal assimilés. Une véritable démocratie exige certes que tous les enfants, quelle que soit leur origine économique ou sociale, disposent d'une occasion égale d'accéder aux études les plus poussées dont ils sont capables. Cette politique n'est pas seulement conforme à la justice sociale, elle correspond encore aux besoins les plus impératifs d'une société industrielle et cybernétisée de type moderne. Cependant, plus les chances de réussir seront égales au départ, plus les différences intrinsèques deviendront manifestes à l'arrivée. C'est quand il n'y a plus de handicap que l'inégalité des concurrents apparaît le plus clairement. Et les réussites scolaires seront d'autant plus différentes que les occasions d'y briller auront été plus uniformément disponibles.

Et c'est cela précisément que nos égalitaires de la démocratie sentimentale ne peuvent accepter. Ils réclament certes l'égalité des chances au départ, comme tout le monde ; mais ils voudraient aussi une égalité parfaite tout au cours des études, et ils souhaiteraient une réussite identique à l'arrivée. Ils sont donc exaspérés et outragés quand des inégalités apparaissent et ils s'efforcent par tous les moyens de les corriger. Ce qui ne nous semble plus de la démocratie, mais un égalitarisme niveleur de très mauvais aloi. Ce goût étrange du médiocre semble dangereux chez le réformateur de l'éducation.

LES PROPOSITIONS DU RAPPORT

Ces préliminaires acquis, il est intéressant de voir comment la Commission Parent répond aux problèmes soulevés par de telles différences intellectuelles. La difficulté, en tout cas, est nettement reconnue. « ...il faut se rendre compte que l'instituteur enseigne actuellement à des classes mal équilibrées, alourdies par des redoublants et des retardataires, agitées par des enfants d'intelligence plus vive qui cherchent à tuer le temps (no 159) ». « L'enseignement traditionnel s'ajuste habituellement au groupe des élèves moyens : les élèves doués y perdent leur temps et s'habituent à paresse, cependant que les lents s'essoufflent inutilement et se décou-

ragent (no 175) ». Et les Commissaires concluent fort justement que « L'école doit tenir compte de la diversité du talent, de la préparation antérieure et du rythme du travail chez les élèves (Ibid.) ». On ne saurait mieux dire. Malheureusement, la suite dément aussitôt ces belles promesses, pour retomber dans la plus désolante des contraintes égalitaires. Suivons, en effet, l'exposé du Rapport, en observant le gauchissement progressif du raisonnement, sous la pression de préjugés variés.

« La répartition des échecs par rythmes pour l'enseignement des matières de base », nous dit-on, « permet d'assurer un enseignement enrichi et approfondi pour la classe des doués, et un enseignement allégé et patient dans celle des lents (no 175) ». Où la Commission prend une première décision, dont la portée est décisive, sans l'avouer et sans même essayer de la justifier. Car sous prétexte d'enrichir et d'approfondir ou d'alléger, on élimine ici une autre et bien meilleure solution, qui permettrait aux mieux doués d'accélérer leur progression, et aux moins aptes d'avancer moins vite. Comment d'ailleurs être plus « patient » sans ralentir l'allure ?

D'autre part, on se demandera comment nos Commissaires se représentent l'approfondissement des matières de base. En arithmétique par exemple, on ne peut « alléger » les tables de multiplication qu'en les privant d'une partie essentielle de leur contenu. Et de même pour les quatre opérations, les fractions, les décimales et la règle de trois. On connaît ces techniques fondamentales, ou on ne les connaît pas ; et toute faiblesse exprime un essentiel retard. La situation est identique pour la lecture et l'écriture, où l'apprentissage est progressif sur une voie de développement unique. Ou va-t-on contraindre les enfants doués à perdre leur temps en de vains exercices de calligraphie, sous prétexte d'approfondir leur formation ? Le problème est pareil pour l'orthographe. Et de même encore pour la langue maternelle, où la richesse du vocabulaire et l'articulation de la syntaxe constituent la substance même de la matière étudiée. La Commission nous égare ici par des métaphores qui, au niveau de l'enseignement élémentaire, n'ont aucun contenu réel.

S'il est impossible d'alléger une matière de base dont tous les éléments sont indispensables, il serait sans doute possible et utile d'enrichir l'enseignement des bien doués en ajoutant des sujets complémentaires, par exemple en leur apprenant une seconde langue, à cet âge où l'apprentissage en est particulièrement facile. Ou en les exerçant à l'observation précise par une initiation précoce aux divers aspects des sciences naturelles : botanique, zoologie, minéralogie, etc. On enrichit certes ainsi le programme ; mais on renforce et on confirme aussi l'avance de ces élèves bien doués. Et l'on s'oblige à maintenir les cours ainsi commencés d'année en année, et donc aussi à maintenir le régime spécial du groupe soumis à ce régime. Ceci du moins, si l'on est honnête à l'égard de ces enfants. Car il nous semblerait scandaleux d'enrichir leur enseignement au point de les alourdir et de les ralentir, afin de les contraindre ainsi à ne progresser qu'au rythme des moins aptes. Quelle est ici la fonction de l'enrichissement annoncé ? S'agit-il d'aider l'écoulier à se développer selon son rythme propre, ou cherche-t-on à freiner sa croissance, afin de pouvoir lui interdire d'avancer plus vite que les moins capables ?

Le texte du Rapport ne permet malheureusement aucune illusion sur ce point. Sans doute, il contient de multiples allusions à « La diversité des talents ». Le constant souci de ses auteurs est cependant d'exploiter cette diversité pour établir l'équivalence (et donc sans doute l'égalité) de tous les enfants, et non de leur assurer un enseignement approprié à leurs

dons. C'est ainsi qu'ils affirment qu'il ne sera pas « nécessaire de créer trois programmes distincts : l'un pour les doués ; l'autre pour les moyens ; un troisième pour les lents. Nous proposons qu'il n'y ait qu'un seul programme, mais qu'il soit traité différemment selon les groupes (no 175) ». Mais en quoi peut consister ici ce traitement différent ? Il faut certes être « patient » avec les moins aptes : mais cela veut évidemment dire qu'ils avanceront moins vite. Pour les matières de base les plus essentielles, il est impossible d'alléger ou d'approfondir. Il ne reste donc qu'à enrichir l'enseignement des mieux doués. Ce qui serait parfait, si on ne leur interdisait en même temps de progresser à leur rythme propre.

L'ÉGALITÉ PAR DÉCRET

Or, c'est exactement ce qu'imposent les Commissaires. Après avoir beaucoup parlé de rythmes différents, ils contraignent tous les enfants à avancer du même pas. Pendant trois ans au moins, ils seront forcés de suivre un seul programme. « A la fin du premier cycle seulement, si vraiment l'écoulier n'est pas prêt à entreprendre le second, il sera dirigé vers une troisième année spéciale (no 174) ». Ce qui permettra au maître de se débarrasser au moins des moins aptes. Cette année supplémentaire n'est d'ailleurs concédée aux plus médiocres qu'avec un manifeste regret. Car le deuxième cycle de trois ans sera imposé à tous les élèves avec la même implacable rigidité ; et cette fois « Il ne sera même pas question d'une sixième spéciale (Ibid.) ». Tous les élèves « passeront au secondaire (Ibid.) », d'office et sans examen, par décret souverain des tout-puissants Commissaires, quel que soit le niveau de connaissance de ces écoliers de plus en plus disparates.

Il faut donc contraindre tous ces élèves à suivre un même programme. Et comme l'opération égalisatrice paraît difficile, on brimera les meilleurs, et l'on favorisera les retardataires. Pour les bien doués, nous avons vu déjà qu'on leur interdit d'avancer plus vite que les médiocres ; et l'on sait aussi comment on s'efforcera de freiner leur progression en les chargeant d'enrichissements. Quant aux esprits lents, voici la recette : « Si tous les maîtres de ce premier cycle savent constituer une équipe, et si on assouplit le régime du classement des élèves, on pourra éviter de faire redoubler un écoulier (no 174) » ; et plus loin, on insiste que pour le second cycle aussi « on pourra éviter de faire redoubler les classes (Ibid.) ». Ou l'on interdit pratiquement à l'instituteur de faire redoubler même aux élèves les plus incapables ; ou on impose aux maîtres de s'occuper surtout des retardataires dans une tentative désespérée de leur faire rattraper des écoliers manifestement plus doués. Mais on aura beau « assouplir le régime de classement des élèves », on ne pourra établir que la plus factice des égalités. Pour l'accomplir (par le plus arbitraire des décrets) on n'aura cependant pas hésité à brimer de manière systématique et délibérée les plus intelligents des élèves. Cela nous semble la plus scandaleuse des injustices sociales. Du point de vue d'une organisation rationnelle de l'enseignement, ces procédés ne sont pas moins malfaisants. Car ils compromettent manifestement le recrutement et la formation des cadres supérieurs de tout ordre, sans lesquels une société moderne est vouée à la médiocrité et à la dépendance.

LES PRÉTEXTES

Comment le Rapport justifie-t-il ces singulières décisions ? Il affirme d'abord qu'« il ne faudrait pas créer un autre cadre rigide : celui du classement fixe par rythmes. La création de trois parallèles risque d'aboutir à un système de sections cloi-

sonnées dont nous avons déjà trop souffert (no 175) ». Certes, il ne faut jamais être rigide. Mais ce n'est jamais un système qui est rigide, c'est l'application qu'en font des administrateurs bornés. Et nous avons vu déjà que les Commissaires sont eux-mêmes d'une implacable raideur dans l'application de leur rigoureuse planification. Une mise en œuvre souple et raisonnable des trois voies parallèles permettrait facilement à l'enfant « de commercer son cours élémentaire à un rythme donné et de passer à un autre rythme en cours de route (Ibid.) », comme le souhaite le Rapport. Par contre, cet enfant ne pourra « suivre un rythme dans un sujet et un autre rythme dans un autre sujet (Ibid.) », comme il le propose encore. C'est d'ailleurs une situation totalement irréaliste, car à l'école élémentaire, l'intelligence n'a pas atteint une telle différenciation des aptitudes particulières : l'enfant est globalement en avance ou en retard, pour l'ensemble des matières fondamentales.

Un autre thème du Rapport, qui est souvent invoqué, relève lui aussi de l'irréaliste spéculation plutôt que de praticables réalités. On demande aux maîtres de « faire équipe pour se distribuer et se redistribuer les élèves en fonction des besoins et de l'évolution de ceux-ci (no 175) ». « Si tous les maîtres de ce premier cycle savent constituer une équipe, etc. (no 174) ». « Les professeurs se redistribuent les rôles et regroupent les écoliers de façon à favoriser les progrès de tous (Ibid.) ». Ce sont là de beaux projets ; mais impossibles à réaliser, en raison de facteurs matériels absolument contraignants. Car le Rapport Parent prévoit par ailleurs un taux d'encadrement de un instituteur pour trente élèves. C'est d'ailleurs un taux utopique, qui n'est actuellement vérifié par aucune commission scolaire de la Province. Et un taux que la multiplication annoncée d'éducateurs spécialisés (films, musique, éducation physique, etc.) risque de compromettre plus encore. Mais acceptons les chiffres proposés. S'il y a un maître pour trente élèves, une équipe de 3 ou 4 instituteurs sera responsable de 90 ou 120 enfants. C'est évidemment un troupeau impossible à gouverner et plus difficile encore à éduquer. La seule mesure sensée (et la plus efficace des réformes pédagogiques) est alors de répartir ces enfants en autant de groupes qu'il y a de maîtres disponibles. Avec ce nombre d'élèves, la seule possibilité de contacts personnels authentiquement éducatifs est celle qui permet au maître de classe de suivre individuellement les enfants dont il a la charge. Avec un personnel aussi restreint, le rêve de redistributions et de regroupements continus aboutissant à l'éducation individuelle est totalement irréalisable.

En fait, on en viendra inévitablement à la constitution de classes distinctes pour chacun des groupes prévus : les doués, les moyens et les lents. Et l'immense majorité des enfants resteront dans la section qui leur convient pendant toute la durée de l'école élémentaire. On aura beau alors « alléger » les uns pour faire croire qu'ils n'avancent pas moins bien que l'ensemble, et « enrichir » (ou alourdir) les autres pour essayer de freiner leurs progrès, on ne pourra dissimuler la profonde inégalité des acquisitions scolaires. Un régime dictatorial peut certes décréter alors une certaine égalité administrative. Mais on ne l'aura obtenue qu'en imposant la promotion d'office des incapables, et en refusant aux bien doués le droit d'avancer à leur rythme propre. Le procédé sacrifie manifestement le bien des enfants à une néfaste idéologie égalitariste.

Un dernier argument doit encore être considéré. Le Rapport reconnaît que « Le groupe des élèves doués pourrait sûrement parcourir tout le cours élémentaire en cinq plutôt que six ans (no 176) ». Ajoutons qu'il le pourrait sans doute

aussi en quatre ans. La Commission interdit cependant cette accélération, sous prétexte que « un écolier qui finirait son cours élémentaire en cinq ans se présenterait à l'enseignement secondaire à onze ans. Nous croyons que l'enfant de cet âge n'est pas en état de s'adapter facilement à la vie d'une école secondaire régionale où tout sera conçu en vue d'une certaine autonomie personnelle dans une vaste population d'adolescents (Ibid.) ». Cet argument est proprement stupéfiant ! L'enfant est capable d'avancer, mais on le lui interdit parce que cela ne cadre pas avec l'école secondaire telle que l'ont rêvée nos doctes pédagogues ! Où l'on sacrifie délibérément les besoins de l'enfant aux volontés dictatoriales de nos rigides planificateurs. C'est évidemment le contraire qu'il faudrait faire. On s'interrogerait d'abord sur les besoins de l'enfant ; et on organiserait ensuite l'école de manière à les satisfaire. La pédagogie a toujours eu pour principe de construire l'école à la mesure de l'enfant, et non d'imposer à l'enfant l'école utopique d'une néfaste idéologie.

PERSPECTIVES

Reste un dernier problème, fascinant et redoutable. D'où peut venir chez les auteurs du Rapport ce singulier goût de la médiocrité ? Ou plutôt, d'où peut leur venir cette malveillance viscérale pour les enfants doués et pour toutes les formes de la supériorité intellectuelle, qui suinte de toutes les lignes de leur texte ? Les motivations conscientes et inconscientes d'une telle attitude sont sûrement complexes. Mais le Rapport Parent est une émanation de son milieu. Et deux facteurs au moins ont certainement contribué à son orientation. D'une part, le ressentiment primaire à l'égard des élites qui sévit depuis longtemps dans tant de commissions scolaires ; et d'autre part les aspirations noblement mais naïvement socialisantes d'une certaine intelligentsia de fraîche date et de demi-culture. Et c'est ainsi que s'explique, semble-t-il, cette curieuse tentative de prolétarianisation intégrale de la population québécoise. Les Commissaires ont-ils songé aux réactions possibles des parents, lassés des écoles médiocres qui abrutissent systématiquement leurs enfants ? Qu'ils observent donc une tendance qui se dessine déjà, et que les nouvelles prescriptions ne manqueront pas de renforcer : celle, à savoir, d'envoyer les enfants dans les écoles anglophones fussent-elles protestantes, qui sont plus respectueuses des capacités authentiques de l'élève bien doué. Après quoi, l'on pourra derechef se lamenter sur les méfaits du bilinguisme et de l'assimilation à la culture anglaise dominante. Mais à qui la faute ?

Cependant, la partie n'est pas encore jouée, et l'espoir demeure de voir corriger les pires aberrations d'un Rapport dont l'ensemble demeure utile. Il suffirait d'accomplir réellement ce que la Commission Parent se proposait de faire : à savoir, de procurer à tous les enfants de la population une occasion égale de développer leurs dons et d'épanouir toutes leurs aptitudes. Il suffirait, ensuite, de reconnaître l'évidence, qui nous montre que les capacités de ces enfants sont essentiellement et inéluctablement diverses, et que dans les domaines fondamentaux où elles sont comparables, elles sont aussi inégales. A moins qu'on ne préfère dire avec le satiriste que tous les hommes sont égaux, mais que certains le sont plus que d'autres. C'est pour cela qu'il faut reconnaître d'inévitables différences, et y ajuster l'école, par l'une ou l'autre des techniques que nous avons signalées dès le début de cette note. Souhaitons qu'on y consente, pour le plus grand bien des enfants comme pour celui de la culture canadienne-française dont ils devront assurer l'épanouissement.

ASSOCIATIONS DE PARENTS

YVONNE-R. RAYMOND

Depuis la parution du rapport de la Commission Parent, beaucoup d'encre déjà a coulé, pour exprimer éloges, approbation, critiques... Toutefois, un aspect de cette grande charte de l'Éducation au Québec est resté dans l'ombre : quelle place le rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement réserve-t-il aux associations de parents dans la réforme proposée ?

Pour répondre à cette question, une certaine mise au point est essentielle. Si l'on parcourt le rapport Parent en y cherchant les mots « association de parents », on est peut-être déçu de ne les point trouver souvent. Les associations de parents constituent des groupes ou des corps intermédiaires relativement nouveaux dans notre société ; leur dynamisme ne s'est guère fait sentir jusqu'à maintenant et leur rôle n'est pas encore complètement défini.

Dans cet article, je vais tenter d'explicitier le rôle des associations de parents, d'en montrer les avantages, tant pour les parents et les enfants que pour la société tout entière, et d'indiquer les extraits du rapport Parent où les commissaires ont vraiment souligné la place des associations de parents dans les nouvelles structures de l'enseignement. Mon but, ainsi faisant, c'est d'insister sur la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants et l'obligation pour eux d'organiser des cadres leur permettant d'influencer réellement le monde nouveau de l'Éducation.

YVONNE-R. RAYMOND : Membre du conseil d'administration de la fédération des Ass. de parents d'étudiants des collèges classiques.

PARENTS DÉSEMPARÉS

Les parents, dans le contexte social actuel, se sentent parfois dépassés par les problèmes que suscite l'éducation des enfants. Les tendances sociologiques qui confrontent l'humain de 1965 deviennent de plus en plus complexes. Ce que seront nos enfants et quelle vie les attend demeurent un secret que garde bien l'Avenir. Mais une certitude subsiste : nous devons donner à nos filles et à nos fils une formation leur permettant de faire face à toute éventualité.

Les associations, en groupant les parents, leur donnent la possibilité de mettre en commun problèmes et solutions. Expérience particulièrement enrichissante, car, quelque soit le milieu, parents et enfants constituent deux générations qui s'affrontent, et à quelques variantes près, les problèmes des parents sont les mêmes ; la solution de l'un peut devenir celle de l'autre.

De plus, cette prise de conscience collective de responsabilités pourra, à la longue, permettre aux parents de présenter un front uni devant les problèmes de l'heure, et de s'entendre sur une philosophie d'éducation de la jeunesse, cette génération qui prépare sa place au soleil. La diversité de formation, d'opinions et d'expériences, qui caractérise chacun des membres d'une association devient pour le groupe une richesse communautaire. Les associations de parents contribuent donc au progrès même des parents.

LA VOIX DES PARENTS

Là n'est pas leur unique avantage. Dans cette ère de corps intermédiaires bien structurés, les associations permettent de faire entendre la voix des parents auprès des autorités scolaires du gouvernement et des institutions. Pendant longtemps, les parents ont remis à d'autres la responsabilité de l'éducation de leurs enfants. Sans doute, choisissaient-ils, suivant leurs ressources, l'institution qui devait recevoir leurs enfants, mais ce choix terminait leur action directe sur l'éducation. Le bulletin mensuel donnait aux parents un rapport de la situation scolaire des enfants ; cette communication était souvent la seule qui rapprochait écoles et parents.

Notre époque ne peut plus s'en contenter dans une société aux horizons multiples et aux ressources innombrables. Les membres de la Commission Parent l'ont compris, qui, tout en préconisant de nouvelles structures pour les écoles de l'avenir, donnent une place aux parents dans les Conseils consultatifs régionaux, proposés pour les écoles secondaires, et dans les corporations, prônés pour les Instituts, les Centres universitaires et les Universités.

Le rapport Parent définit ainsi les Conseils régionaux de l'Éducation (vol. 2, p. 149, par. 255) : « ...par leur composition, par leurs attributions, ces Conseils joueraient sur le plan de la région par rapport à la Commission scolaire régionale, le rôle du Conseil supérieur de l'éducation sur le plan de la province et par rapport au ministère

de l'Éducation. Il s'agit d'organismes de consultation et de vigilance bien représentatifs du milieu ».

Au niveau de l'enseignement supérieur (Institut, Centres universitaires, Universités), le rapport Parent accorde aux associations de parents un rôle bien déterminé (vol. 2, p. 176, par. 288) : « ...Nous recommandons que le Conseil d'administration de la corporation soit constitué de membres nommés par le ministre de l'Éducation sur la proposition des organismes régionaux intéressés : les établissements d'enseignement susceptibles d'entrer dans le projet d'institut, les associations de professeurs, les associations de parents, des représentants de l'industrie, du commerce, et des syndicats ouvriers de la région, les commissions scolaires régionales du territoire desservi par l'Institut, ainsi que l'institution d'enseignement supérieur la plus rapprochée ».

FAVORISER LA PARTICIPATION

Seules des associations de parents bien organisées permettront d'assurer leur représentation dans ces corporations à caractère public. Elles faciliteront aussi la participation des parents à l'élaboration et à la mise en place des réformes du gouvernement en matière d'éducation.

Au niveau local, les associations de parents permettent à ceux-ci de suivre de plus près les activités de leurs enfants dans l'institution qu'ils fréquentent. Le rapport Parent recommande, au niveau des écoles élémentaires, la participation des parents à la vie de l'école : (vol. 2, p. 113, par. 193) : « L'école doit entreprendre de convaincre les parents que la réforme scolaire a besoin d'eux ; elle ne saurait mieux le faire qu'en associant un certain nombre d'entre eux à l'étude de ses problèmes et à l'application de leurs solutions ».

Le rapport Parent prévoit donc la collaboration des parents à tous les niveaux de l'enseignement ; c'est pourquoi, je crois qu'il deviendra essentiel d'organiser des cadres fonctionnels d'associations de parents pour le bénéfice tant des parents que des enfants.

A l'heure où, dans la province, le rapport Parent préconise des écoles secondaires polyvalentes de 1000 à 1200 élèves, et des Instituts de 1500 élèves, les éducateurs s'inquiètent du caractère impersonnel que pourront prendre ces maisons d'enseignement. Je pense que des associations de parents bien agissantes pourraient pallier ces

inconvenients, par des relations suivies avec le corps professoral et les différents services qu'offriront ces institutions. Ainsi, les parents, par leurs associations, pourront vraiment contribuer à la meilleure formation de leurs enfants, et ceux-ci seront alors les premiers bénéficiaires des associations de parents.

LES PARENTS À L'ÉCOLE DES ENFANTS

De plus, la nouvelle forme de relations créée entre les institutions et les parents permettra à ceux-ci de se mettre au courant des réformes pédagogiques et des nouvelles méthodes d'enseignement que recommande le rapport Parent. En comprenant mieux ces nouvelles formules préconisées pour l'école de demain, les parents deviendront pour leurs enfants des auxiliaires précieux ; même au point de vue académique les enfants y gagneront. Et ce travail en collaboration entre parents et enfants contribuera à créer le climat de confiance et d'amour qui doit imprégner et remplir les pièces de la maison familiale.

Les associations de parents présentent donc des avantages pour les parents et les enfants, les deux éléments essentiels de la société d'aujourd'hui et de demain. Nous pouvons donc conclure que la Société, par le fait même, en retire des bienfaits.

Dans cette période de mise en question de nos raisons de vivre, la société du Québec tremble sur ses assises, secouée par des mouvements d'opinions et de pensées qui risquent fort de ébranler. Les associations de parents peuvent servir de pierres d'achoppement à ces grands courants et élever un rempart devant certaines secousses. De plus, des groupes de parents bien structurés contribueront à l'interpénétration des différentes classes sociales, ce qui constitue une ligne de force importante dans une société. C'est l'heure de se donner la main et de la tendre à d'autres... Ainsi, pourrions-nous aussi protéger la famille, cellule de base d'une société, que la vie moderne attaque de tous côtés, et morcelle par des assauts répétés.

NOUVEAU RÔLE

Enfin, les associations de parents pourront s'inscrire dans la liste des corps intermédiaires faisant entendre leurs voix auprès des gouvernements.

Les premiers responsables de l'éducation des enfants demeurent les parents dont la voix doit s'orchestrer pour influencer l'opinion publique. Des articles ont fait état du peu d'espace consacré dans le rapport Parent à l'éducation religieuse et morale des jeunes. La position des commissaires sur cette question est claire et nette et exprimée à plusieurs reprises : (vol. 3, p. 208, par. 962) : « La formation morale, comme nous le dirons aussi de la formation religieuse, est sous la responsabilité conjointe de la famille, des Églises, de l'école et de l'État en général ». (Vol. 3, p. 217, par. 977) : « Les parents ont évidemment un rôle important à jouer dans le développement de bonnes habitudes chez leur enfant... Du point de vue social, le sens civique et communautaire des parents, leur sens de la justice, leur droiture en politique, leur tolérance ou leur étroitesse d'esprit, leur respect ou leur irrespect envers les gens des autres pays, des autres races, des autres religions, exercent une influence prédominante sur les attitudes morales de l'enfant ». (Vol. 3, p. 244, par. 1032) : « ...L'évolution rapide de la société a de nombreuses répercussions sur la vie de la famille... L'adaptation à tous ces changements exige des parents une réflexion continue et presque quotidienne sur leur vie et celle de leurs enfants ».

C'est à un rôle nouveau, d'éléments dynamiques d'associations ou de sociétés que le rapport Parent convie les parents. A nous de faire en sorte que les écoles de l'avenir répondent à notre idéal de vie !

(Ces opinions me sont personnelles et n'engagent ni le Conseil d'administration, ni la Fédération.)

Une liturgie chantée
en langue française
LE PROPRE DU TEMPS

PENTECÔTE

sur des

CHORALS DE J.-S. BACH

S'adresser à :

Hyacinthe-Marie Robillard, O.P.
2715, Chemin Sainte-Catherine
Montréal-26

MESSE EN FRANÇAIS

Un de nos premiers soucis, explique le R. P. Roguet, est d'être clair. Il ne faut pas oublier que ces textes sont destinés à être entendus. Or bien des formules, très évidentes à la lecture, deviennent obscures à l'audition. Les trois verbes oindre, ceindre et paître, usuels dans les versions courantes de la messe, nous paraissent particulièrement redoutables. Une formule comme « l'oint du Seigneur », très nette à la lecture, deviendra pour l'auditeur : « loin du Seigneur ». Si vous dites « ceignez-vous » ou « il se ceignit », une ambiguïté naît à l'audition. Dans tous les cas, nous avons été conduits à préciser. Le verbe oindre a été remplacé, selon le contexte, par « couvrir de parfums » ou par « embaumer ». Parfois, les altérations du sens sont plus subtiles. Elles sont provoquées par la coupe même des phrases. Considérez celle-ci : « Père, tout t'est possible ». Nous avons précisé de la sorte : « Père à toi tout est possible ». Autre exemple : « Dieu accorde sa grâce à ceux qu'il aime » : le fidèle ne saura jamais si le texte désigne ceux qui aiment le Seigneur ou ceux que le Seigneur aime.

Parallèlement, les commissions de traducteurs se sont efforcées d'expurger le texte de toutes les expressions archaïques, désuètes ou disgracieuses.

BOURGEOIS ET OUVRIERS

— Il existait une difficulté fondamentale, poursuit le R. P. Roguet. La messe est dite pour tous les chrétiens. Il fallait trouver un texte qui fût compris de tous. Ce n'est pas une tâche aisée. « Tu te nourriras du travail de tes mains », avions-nous écrit dans un de nos projets. Un curé dont les paroissiens sont des ouvriers estimait que cette formule était obscure. Il aurait préféré : « Tu te nourriras de ton salaire ». Il a fallu lui expliquer que tout le monde ne perçoit pas de salaires. La formule « le travail de tes mains » avait un sens plus universel.

« La question se complique encore si l'on sait que notre traduction sera valable pour l'ensemble de la France, mais aussi pour tous les pays de langue française : Afrique du Nord, Afrique occidentale, Belgique, Canada, Luxembourg, Madagascar, Ruanda et Burundi, Suisse, Monaco. Vous savez qu'il y a

des différences linguistiques d'un pays à l'autre. Le mot « tribulation » nous a semblé archaïque et nous l'avons impitoyablement supprimé. Quelle n'a pas été notre surprise de constater que pour les Canadiens français il s'agit d'un mot familier. En d'autres passages, nous avons expulsé un mot qui a pris, dans le langage moderne, une acception un peu vulgaire, presque argotique. Quand il est question de « cambrioler la maison », il s'agit bien d'une traduction littérale, mais nous avons préféré un mot moins léger et aussi exact : « forcer la maison ». A l'inverse, vous avez des mots faussement nobles, comme « voiler » dans le passage suivant : « Ne profitez pas de notre qualité de chrétien pour voiler votre malice ». On nous proposait « camoufler » qui est vulgaire. Nous avons préféré « déguiser » votre malice.

BIBLE ET HUMANISME

— Le clergé français a longtemps été imprégné d'un faux humanisme gréco-latin. Il n'est pas très sensible au génie biblique qui demeure présent dans les principaux textes de la messe. Un exemple : « Il partit et il le trouva » dit la messe. Le Français moderne dirait plutôt : « Il partit pour le trouver ». Nous devons choisir entre ces deux formes. Nous avons tranché dans le sens de la fidélité à l'esprit biblique et nous conserverons : « Il partit et il le trouva ». La Bible a aussi coutume de répéter le sujet : « Ils le virent de loin et avant qu'il ne fût près d'eux, il... » Là encore, nous avons préféré garder un ton un peu noble, plus conforme à la solennité du sacrement.

Pour les oraisons, les subtilités littéraires étaient telles que la commission a demandé à l'un des très grands poètes de ce temps, Patrice de La Tour du Pin, de se joindre à ses travaux. Le choix était judicieux. Toute l'œuvre de Patrice de La Tour du Pin, de *La Quête de joie* à la *Somme de poésie*, le préparait à une telle mission.

— Je ne suis pas un latiniste, explique Patrice de La Tour du Pin. Enfin, j'ai fait du latin comme tout le monde mais je n'ai rien d'un spécialiste. Je n'interviens donc qu'au niveau de la mise en forme française. Nous cherchons à concilier la fidélité « substan-

tielle » (comme on dit) au latin et les exigences de la clarté. Certains mots se sont usés, ont dégénéré, il faut les remplacer. J'en veux particulièrement, je vous l'avoue, à des termes comme « zélés » que je pourchasse sans pitié.

« Nous nous efforçons de respecter le mouvement des oraisons. Toutes ces prières sont faites non seulement pour être lues mais pour être chantées.

« Il fallait se méfier aussi de toute tentation littéraire. En poésie, il est licite que le texte du poème se détache sur une sorte d'ombre, d'obscurité. Nous ne pouvions en user de même en ce qui concerne la messe ».

Patrice de La Tour du Pin sourit :

— Il m'est arrivé de trouver des formules qui me paraissaient belles, qui étaient probablement belles, mais qui ne pouvaient convenir à l'esprit de l'oraison. J'ai dû les sacrifier. Entre nous, je ne vous cacherai pas que j'en ai retenu certaines. Je les utiliserai pour mes travaux de poésie plus personnelle.

ITE MISSA EST

Ce bref examen ne saurait que suggérer les immenses difficultés affrontées par les traducteurs. Le texte le plus simple en apparence recélait bien des pièges : les « tribulations » subies par la traduction de la formule *Ite Missa est* en témoignera : Il s'agit d'un emprunt au langage civil romain dont la traduction la plus vraie serait : « la séance est levée ». Inutile de dire qu'une telle équivalence était à rejeter. Dans les missels existants, on propose le plus souvent : « Allez, la messe est dite ». Ce n'est pas satisfaisant : en effet, la messe a été ainsi nommée précisément à cause de ce mot *Missa* qui figure dans la formule de clôture. Alors, on a constaté que dans toutes les liturgies, sauf la romaine, la traduction usuelle était : « Allez en paix ». La commission de l'ordinaire de la messe était décidée à adopter cette version, mais les musiciens ont fait remarquer que ces trois mots, *allez en paix*, étaient un peu brefs, un peu secs pour être mis en musique. En fin de compte, on s'est mis d'accord sur : « Allez dans la paix du Christ ».

(Tiré du *Figaro* littéraire, semaine du 10 au 16 décembre 1964. Les sous-titres sont de la rédaction.)

ÉTUDIANTE '65

JOCELYNE LAFORCE

FRANCINE SÉGUIN

Le Québec subit depuis cinq ans une évolution progressive à tous les points de vue. Dans le domaine de l'éducation, une démocratisation de l'enseignement, bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts, permet de tirer de nouvelles conclusions sur l'état actuel du système éducationnel québécois.

Beaucoup plus de jeunes filles peuvent accéder à un niveau secondaire ou supérieur d'éducation ; elles ne se recrutent plus seulement dans le milieu bourgeois mais dans toutes les classes de la société. Ainsi s'opère une démocratisation au plan pécuniaire, accompagnée d'une possibilité plus grande pour la jeune fille d'accéder à des études plus avancées. Ainsi, le mythe qui voulait garder les jeunes filles au foyer pendant que leurs frères poursuivaient des études, est maintenant désuet. Et l'étudiante nouvelle est motivée par la certitude que des études avancées sont non seulement utiles mais nécessaires. Pour elle, l'époque de la « broderie au coin du feu » en attendant le prince charmant est bien révolue.

Mais quel est, concrètement le rôle de l'étudiante ? Il faut ici noter une chose importante : l'étudiante n'est pas tellement différente de l'étudiant. Faisant partie du même contexte social, leurs préoccupations et leurs activités se ressemblent beaucoup ; ce qui diffère, c'est l'intensité avec laquelle chacun s'adonne aux différents secteurs.

« À QUOI ÇA SERT TOUT ÇA ? »

L'étudiante '65 n'est pas encore fixée sur ce qu'elle est véritablement ; si l'étudiant ne l'est pas davantage, du moins, sait-il pourquoi il poursuit ses études : subvenir aux besoins d'une famille, faire une carrière diplomatique. La jeune fille peut se prévaloir d'un idéal : devenir médecin, avocate, et pour ce, accepter quelquefois de ne pas se marier. Mais, à la différence du garçon, elle est incapable de prévoir ce que l'avenir lui réserve. Elle n'a aucune certitude de pouvoir continuer à pratiquer une fois mariée. Pour le garçon, famille n'exclut

pas profession ; pour la jeune fille, il se peut qu'il en soit ainsi ; de là vient toute l'ambivalence et cette ambivalence se reflète dans l'action étudiante. La jeune fille n'a pas l'impression que l'action étudiante fait partie de sa vie, qu'elle lui permet d'acquérir une certaine expérience. Elle ne voit pas très bien « à quoi ça sert tout ça ».

AU COLLÈGE...

C'est ainsi que nous découvrons que la masse en général n'est pas intéressée à l'action étudiante qui se fait au collège. Ceci est peut-être dû au fait que les responsables ne présentent pas aux filles ce qui correspond à leurs aspirations. Mais lorsque ces dernières ne désirent que perpétuer l'époque folklorique des associations étudiantes (souters, danses) on peut se demander si les dirigeantes n'ont pas raison d'agir comme elles le font (créer des commissions d'étude sur le rapport Parent, étudier la possibilité d'établir une coopérative étudiante). Un seul moyen efficace pour obtenir l'adhésion des filles à certaines activités : le contact intime et direct avec chaque étudiante.

On trouve cependant dans les collèges féminins, des filles intéressées à l'action étudiante ; mais elles sont moins nombreuses et peut-être moins engagées que ne le sont les garçons. Pour les garçons responsables de mouvements étudiants, l'action étudiante est partie intégrante de leur vie.

Au plan académique, l'étudiante est beaucoup moins libérée que le garçon, de la « marotte » des examens. Beaucoup se préoccupent encore des résultats obtenus aux examens sans tenir compte du résultat positif retiré d'une conférence, d'une rencontre qui n'est pas strictement d'intérêt académique. Mais parallèlement au nombre de filles qui en sont encore à ce niveau on peut dire qu'un nouveau type d'étudiante s'est créé depuis cinq ans. Il s'agit de filles qui exigent la compétence des professeurs et la diversité des cours parce qu'elles sont obligées de travailler en fin de semaine et même quelques soirs sur semaine, pour poursuivre des études supérieures.

ET AILLEURS

Si on essaie de cerner l'attitude de l'étudiante face aux mouvements étudiants régionaux ou nationaux (F.A.G.E.C.C.Q., U.G.E.Q., P.E.N.) on peut dire que la masse y est encore moins intéressée qu'aux mouvements collégiaux. Non seulement elle ne demande pas ce que c'est mais elle n'est même pas intéressée à le savoir. Et pour la petite minorité féminine qui accède aux postes de direction on constate que le mythe de la secrétaire existe toujours. Il ne serait pas normal que, dans un mouvement de jeunesse qui groupe presque autant d'étudiants masculins que féminins, il n'y ait pas une fille sur le conseil d'administration ; et comme tous attribuent à la jeune fille les qualifications de la secrétaire idéale (ordre, précision, discrétion...) on s'empresse de lui faire « cadeau » de ce poste.

L'ambivalence dont l'étudiante est victime se continue au niveau de sa conception sur le mariage. Il y a encore des étudiantes qui poursuivent des études pour se trouver un mari et qui abandonnent « avec regret » leurs études. Il s'agit là d'une minorité. Certaines jeunes filles entrevoient le mariage comme une rupture passagère (le temps d'élever les enfants) à leur activité occupationnelle.

CE QU'ON A FAIT DE NOUS

Le contexte religieux, culturel et social s'est occupé de nous façonner un visage bien particulier. Très longtemps, les étudiantes en furent inconscientes ; mais avec les possibilités qu'offre le nouveau système d'options elles doivent sortir des cadres dans lesquels on les avait enfermées et découvrir d'autres horizons.

LA CULTURE, C'EST POUR NOUS

Dans les collèges féminins, les seules activités qui fonctionnent vraiment sont presque essentiellement des activités culturelles (cercles d'art dramatique, cercle littéraire, studio de peinture). Ceci n'est pas surprenant. Nos mères

LA POLITIQUE : C'EST POUR EUX

La majorité des filles ne sont pas intéressées à la politique locale, nationale ou internationale. Un fait concret le démontre, c'est que peu d'étudiantes lisent les journaux ou si elles les lisent c'est souvent pour les pages de mode, d'arts et lettres. Mais d'où vient une telle situation ? Les étudiantes n'ont jamais été initiées à la politique, à l'économie. L'éducation dans ce sens, ne fait que commencer et les résultats obtenus sont plus que satisfaisants : certaines étudiantes songent sérieusement à poursuivre des études en économique, en politique, en sociologie, en droit. Nous assistons de moins en moins à une ruée féminine vers la faculté des lettres et la diététique.

En ce qui concerne les sports, peu

d'étudiantes les pratiquent au collège où elles doivent s'astreindre à une certaine discipline. Le ballon-panier est probablement l'activité sportive la plus développée mais l'absence d'auditoire ne favorise pas l'esprit sportif. Il semble que sport et féminité demeurent pour la plupart, inconciliables.

En conclusion, nous pouvons dire qu'auparavant l'étudiante n'avait aucun visage. Actuellement, sa réalité est ambiguë au plan social religieux et même culturel. On sent cependant que cette ambiguë tend à disparaître pour faire place à une étudiante ayant un visage concret qui doit être celui de toute personne travaillant activement dans la société. Mais une ambivalence fondamentale reflétera toujours la difficulté qu'a la femme de concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle.

LA RELIGION, C'EST POUR QUI ?

Dans les collèges féminins, les organisations religieuses n'ont pas beaucoup de vogue. On sent qu'il y a un véritable désintéressement et une certaine peur du ridicule pour celles qui acceptent d'en faire partie. Le taux de pratique religieuse n'est probablement pas plus élevé chez les filles que chez les garçons. Il faut noter cependant que ces derniers témoignent d'un engagement total ou d'un désengagement complet face à la question religieuse mais ce sont eux qui dirigent le mouvement et les filles suivent.

Un fait est certain, même si ce ne sont pas les étudiantes qui sont à l'avant-garde du renouveau liturgique, ce sont elles qui l'animent. En effet, cette mystique qui fait partie de la nature féminine et qui se manifeste dans la maternité et dans l'amour, les oriente plus facilement vers une forme de religion vécue intensément. Il faut cependant prendre garde de ne pas confondre cette mystique avec un faux sentimentalisme encore présent chez certaines étudiantes mais qui tend à disparaître de plus en plus. Il existe une certaine ambivalence chez l'étudiante en ce qui concerne le domaine religieux. D'une part, elle sent que la religion fait partie de sa vie. D'autre part, les milieux officiels n'ont pas encore ouvert leurs portes aux femmes (peu de femmes au Concile, pas de lectrice dans les églises), et ceci n'aide pas à éveiller leur intérêt religieux.

Les chrétiens à l'université

GUY SARRAZIN

Le 22 novembre 1964, avait lieu, au Monastère des Dominicains, la première assemblée de la Communauté chrétienne de l'Université de Montréal. Cette réunion faisait suite à la décision du Conseil de l'A.G.E.U.M. de ne plus payer le salaire de l'aumônier principal à l'Université ; par ailleurs, elle était le prélude d'une année riche en expériences ecclésiales.

Depuis quelques années, un certain nombre de chrétiens étaient à la recherche d'un regroupement dans la foi, et d'une nouvelle définition de la présence de l'Eglise dans le milieu universitaire. Certaines expériences, dont la Montée à Saint-Benoît, avaient permis à des croyants de se retrouver en communauté de vie. Quelques-uns essaieraient même, avec plus ou moins de succès selon les cas, de poursuivre leur expérience dans des petits groupes de réflexion où on essayait de nourrir et de rajeunir sa foi, de la confronter avec sa vie. Un mouvement très sérieux s'amorçait visant à unifier cette vie d'Eglise par un comité de pastorale d'ensemble,

où clercs et laïcs partageraient la responsabilité de la croissance harmonieuse d'une communauté de foi sur le Campus.

LE COUP DE L'AUMÔNIER

Mais c'est le coup de l'aumônier qui, tel un catalyseur, précipita tout ce processus déjà amorcé. Vers le début d'octobre, le Conseil d'administration de l'A.G.E.U.M. (association des étudiants) décidait de ne plus payer le salaire de l'abbé Guy Bélanger, l'aumônier principal. Cette décision incita plus vivement les chrétiens éveillés à prendre conscience de la solidarité qui les liait à leur pasteur. Pour quelques-uns, il devenait de plus en plus évident que c'est à la communauté chrétienne qu'il appartient de se subvenir, sans attendre de services de l'Université ou de l'A.G.E.U.M. Par ailleurs, la question de l'existence même de la communauté devenait plus aiguë. Car si on pensait que le pasteur était touché, encore importait-il de voir de qui il était le pasteur. On voyait de plus en plus clairement que le prêtre ne peut se définir que par rapport à la communauté dont il est le serviteur.

GUY SARRAZIN : Etudiant à la faculté de philosophie, université de Montréal.

Durant le mois d'octobre, une trentaine d'étudiants se rencontrèrent et désignèrent certains d'entre eux pour préparer avec les aumôniers une réunion à laquelle seraient convoqués les chrétiens de l'Université. Cette préparation n'alla pas sans difficultés. Les responsables devaient forcément préciser davantage le but de la rencontre et déterminer qui il fallait y inviter. Le but s'avéra triple : le regroupement des chrétiens, la solution temporaire du problème du salaire de l'aumônier, et l'élection d'un comité provisoire ayant pour fonction d'appliquer les décisions de l'assemblée, d'agir dans la perspective choisie, d'étudier les besoins de la communauté et de trouver des réponses à ces besoins. Mais il fallait aussi savoir qui inviter : à ce sujet, le mandat des aumôniers faisait problème, ceux-ci n'ayant charge que des étudiants de l'Université. On décida de s'adresser aux étudiants, en laissant aux professeurs et aux employés la possibilité de venir. On résolut également de faire une publicité discrète, pour ne pas faire trop triomphaliste : déjà, une nouvelle définition se formait du sens de la présence de l'Eglise à l'Université, une Eglise distincte de tout cadre institutionnel, tout en étant au service du Campus, évitant tout repliement et tout ghetto. La collaboration des clercs et des laïcs dans la préparation de la rencontre constituait en elle-même une riche expérience d'Eglise et laissait présager pour l'avenir un nouveau type de relation au sein même de la communauté chrétienne.

LA JOURNÉE DU 22

La journée du 22 arriva donc. Entre 100 et 200 personnes y assistèrent. Là aussi, tout n'alla pas sans peine, car il est toujours difficile de définir des orientations communes. Tous acceptaient le principe du regroupement, mais certains prirent bien soin de préciser qu'il fallait éviter une trop grande institutionnalisation, ainsi que tout air de croisade. Par ailleurs, une somme fut donnée à l'abbé Bélanger, en guise de salaire temporaire. Le comité provisoire qui fut élu reçut, entre autres, le mandat de trouver une solution définitive à ce problème ; certains pensaient qu'il était raisonnable de s'adresser à l'archevêché. Le comité provisoire comprenait, outre les aumôniers, un professeur, une employée de l'administration, une étudiante, trois étudiants laïcs et un

étudiant clerc. Ce comité devait convoquer l'assemblée au plus tard en février, ce qu'il fit avec une semaine de retard.

La charge de ce comité était essentiellement d'ordre pastoral : il importait de connaître les besoins et les aspirations de la communauté pour préciser le type de regroupement à opérer, savoir sur quoi il allait être centré et selon quelles modalités. On avait prévu à cette fin un sondage de type sociologique, dont le responsable était Guy Demers, étudiant à la Faculté des sciences sociales. Ce sondage révéla un net désir de centrer le regroupement sur la liturgie et la catéchèse. On suggérait des célébrations hebdomadaires, la formation de petites équipes de réflexion et des rencontres avec des universitaires engagés. Inutile de préciser que la tendance était à vivre sa foi, vivre de sa foi, et non à faire sa religion ! Fait important à noter, plusieurs personnes se disaient intéressées à collaborer avec le comité provisoire au service de la communauté.

L'EXPÉRIENCE DU V-135

Parallèlement à cette recherche « officielle », plusieurs expériences spontanées vécues sur le Campus permettaient d'entrevoir une nouvelle forme de vie en Eglise, et étaient susceptibles d'inspirer le comité dans la création d'instruments adaptés au service de la communauté. Par exemple, certains voulaient prolonger l'expérience de rencontre vécue à la Montée. On se rendait compte de la nécessité de repenser sa foi dans le contexte du monde actuel, et de la repenser ensemble, car on savait que la vie chrétienne ne peut être une vie isolée et que la communion dans l'Eglise, pour spirituelle qu'elle soit, doit se manifester sensiblement dans des échanges réels et une prière commune. Par ce biais, on redécouvrait la véritable dimension de la vie sacramentelle chrétienne.

Une autre expérience pleine d'intérêt est celle qu'il est convenu d'appeler l'expérience de V-135. Ce chiffre désigne une petite chapelle dans le bâtiment principal de l'Université. Du lundi au vendredi, on y célèbre la messe à 11 h. 45. Un beau jour, une des assistantes vint trouver l'aumônier pour lui confier le désir qu'elle avait de rencontrer d'autres chrétiens, d'échanger avec eux, comme la chose lui paraissait normale. Au début, elle n'était allée à cette

messe que pour l'homélie, mais maintenant, elle avait besoin de rencontrer les autres. Un vendredi, le célébrant invita les personnes qui le désiraient à dîner ensemble après la messe. Chaque semaine, les intéressés venaient avec leur repas, et un échange très simple s'amorçait. Bientôt, on s'aperçut que la Parole était, en fait, présente en chaque baptisé. Le frère donnait le Christ au frère : cette fonction de la Parole n'était plus laissée au seul prêtre. Quelquefois, on fit même l'expérience durant l'homélie. Il est bien évident, en effet, que lorsque le célébrant explique la Parole et l'adapte pour une assemblée, il le fait à partir d'une vision limitée. Mais chaque membre de l'assemblée a son expérience propre, susceptible d'éclairer les autres sur la façon d'insérer l'Evangile dans leur vie. A la longue, l'explication de l'Evangile dans une seule perspective peut devenir aliénante. Mais la Parole est libératrice, dès lors qu'elle n'est plus monopolisée par une structure cléricale, mais vraiment comprise comme étant la lumière éclairant tout homme venant en ce monde.

NOUVEAU VISAGE DE L'ÉGLISE

Une nouvelle vision de l'Eglise se dégage de tout cela. C'est l'Eglise du témoignage et du service, de l'entraide fraternelle, de la foi, de l'espérance et de la charité. C'est l'Eglise de l'Evangile et de la Cène, des apôtres réunis autour de Jésus, c'est l'Eglise de Jérusalem, où on voit chacun fidèle aux rencontres fraternelles, à la fraction du pain et à l'enseignement des apôtres, une Eglise où nul ne dit sien ce qui lui appartient, mais où tout est commun. Bien sûr, n'allons pas prétendre que la Communauté universitaire a réalisé cet idéal : ce serait du pur pharisaïsme. Plusieurs problèmes restent en plan, comme, par exemple, une meilleure intégration des religieux et des religieuses, l'extension pour un plus grand nombre qui le désirent des expériences vécues intensément par quelques-uns. Il est également nécessaire de se demander si, dans une perspective ecclésiale, il est ou non opportun de ne se rencontrer pratiquement qu'au niveau du milieu étudiant. Quoi qu'il en soit, la réflexion est amorcée, et, telle quelle, la communauté du Campus répond à des besoins précis chez un grand nombre de jeunes désireux de trouver une communauté qui leur soit adaptée.



RELIGION DU PÉCHÉ MORTEL

H.-M. ROBILLARD

Quand on se rend compte que sa propre maison est en flammes, il serait probablement plus académique de parler de « conflagration », mais il est habituellement plus pratique de faire comme tout le monde et de crier « Au feu ! » C'est ce que je voudrais faire ici. On m'excusera donc, en milieux lettrés, si cadres, jointures et raisonnements sont « gros » et dépourvus de toute « subtilité », mais l'importance du sujet et la nécessité d'enlever toute chance de s'aveugler à ceux qui seraient trop heureux de ne point voir m'obliger à procéder de cette manière.

UNE PROVINCE DU PÉCHÉ MORTEL

Ce n'est pas moi qui ai inventé l'expression, mais si elle a obtenu un si beau succès c'est qu'elle répond à quelque chose.

Quand on se demande d'où vient que le Québec si religieux du temps de ma première enfance soit devenu cette Province où tant de gens ne « savent plus » quoi penser, regardent l'Eglise avec une suspicion toujours croissante, s'éloignent de la confession et de la messe dominicale, etc., la tentation est grande de trouver à ce phénomène des explications simples et innombrables. Et le malheur est peut-être qu'elles soient toutes partiellement valables. L'industrialisation, l'urbanisation, la télévision, le cinéma, la guerre, etc., tout a contribué à notre déchristianisation. Mais peut-être, aussi, — les hommes de science ont l'expérience du cas, — tant d'explications prouvent-elles que la véritable explication manque. Les maladies guérissables à la fois par l'exercice et par le repos complet sont celles dont

on ignore la vraie cause et le vrai remède.

Je voudrais donc tenter de chercher, au-delà de ces facteurs immédiats, un facteur infiniment plus grave à mes yeux et qui prouverait une fois de plus qu'il n'y a rien de nouveau dans l'Eglise et dans le monde, où les mêmes causes ramènent les mêmes effets, encore que des circonstances extérieures différentes en modifient superficiellement l'apparence. Pour m'expliquer clairement, — puisque je l'ai promis, — notre catholicisme canadien a traversé, au cours du dernier siècle, une crise semblable à celle qu'a connue l'Europe du siècle qui a précédé Luther ; il était en conséquence inévitable que certains aspects de la révolution qui la secoue présentement ressemblent à maints aspects de la réforme luthérienne.

LUTHER ET LE DRAME D'UNE CONSCIENCE

Le drame de Luther est le drame d'un homme qui étouffe dans une religion où tout condamne et rien ne sauve et ne justifie. C'est le drame d'un homme que la justice de Dieu, uniquement retenue, a finalement rempli d'une terreur panique et qui a cherché, pour échapper à son mal, la première issue qui s'est offerte.

Pour justifier ce point, je mettrai mes remarques les plus compromettantes sous le couvert d'un écrivain que l'on tient, en général chez nous, pour un homme de « droite » et qu'on n'accusera donc pas, — du moins je l'espère, — d'être un « communiste larvé » et un « habitué de la crypte dominicaine de la Côte-Sainte-Catherine ».

Dans *l'Eglise de la Renaissance et de la Réforme*, DANIELS-ROPS écrit :

« C'est trahir la vérité historique et psychologique que de se refuser à admettre que Luther fut, profondément, un de ces hommes pour qui vivre et croire sont des choses sérieuses, un combattant des grandes luttes spirituelles. Jusqu'au plus intime de lui-même, le moine augustin qui semblait faire si brillante carrière, était torturé par cette inquiétude religieuse, qu'il est moins difficile de sentir que de définir ».

Or, sur quoi portait cette inquiétude, dont il confessait lui-même qu'elle était « quelque chose de plus haut que le désespoir causé par les péchés » ? Bien autre chose que celle qu'on lui prête. Non pas une simple et vulgaire peur de descendre aux Enfers pour ses impuretés ou misères charnelles. Mais une impossibilité d'aller à Dieu ou, comme dit encore DANIEL-ROPS : « de courir, comme l'enfant prodigue, se jeter dans les bras du Père. Chaque fois que la moindre pensée d'impureté, de violence, de doute le traversait, il se croyait damné. Aucune prière, aucune ascèse, même pas la confession quotidienne, n'arrivait à l'arracher à cette hantise de l'enfer sans cesse présent, sans cesse menaçant de le prendre ».

LA « JUSTICE DE DIEU »

« Je faisais pénitence, dit-il, mais le désespoir ne me lâchait pas... » Et encore : « C'est plutôt la tentation dont il est parlé dans le psaume : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu délaissé ? Comme s'il voulait dire : « Tu m'es ennemi sans cause » ; et, comme dans Job : « Je suis pourtant juste et innocent ». Enfin, ce mot qui nous livre tout : « Je haïssais ce mot *justitia Dei*, parce que, selon l'usage des doc-

teurs, j'avais appris à l'entendre de la justice active, par laquelle Dieu est juste et punit les injustes et les pécheurs. Moi, qui menais la vie d'un moine irrépréhensible, et qui pourtant sentais en moi la conscience inquiète du pécheur, sans parvenir à me rassurer sur la satisfaction que je pouvais faire à Dieu, je n'aimais point, non, il faut le dire, je haïssais ce Dieu juste, vengeur du péché. Je m'indignais contre lui. C'était en moi un grand murmure, si ce n'était blasphème. Je disais : « N'est-ce donc pas assez que les malheureux pécheurs, déjà perdus éternellement par le péché originel, aient été accablés de tant de calamités par la loi du décalogue ; il faut encore que Dieu ajoute la douleur à la douleur par son Evangile, et que dans l'Evangile même il nous menace de sa justice et de sa colère ?... »

Le drame de Luther est celui du chrétien aux yeux de qui, par une suite de conséquences malheureuses, mais malheureusement réelles, l'Eglise en est venue à n'être pour les hommes qu'une raison plus grande de désespérer de leur salut : parce qu'on n'y prêche plus l'amour, parce qu'on y multiplie sans fin prescriptions et défenses, parce que tout ce qui pourrait y être message de salut et réconfort s'y est mué en occasions supplémentaires de fautes et de manquements. Sur ce point, je noterai un point caractéristique. On peut refuser de croire Luther, quand il tente de justifier son mariage avec une existencienne ; mais on peut penser aussi qu'un homme, qui n'a jamais manqué de confesser ouvertement ses fautes les plus humiliantes, disait vrai quand, parlant de ce mariage, il disait : « Je ne suis ni amoureux, ni enflammé » ; et quand, cinq mois auparavant, il écrivait à son ami Spalatin que « son esprit n'était guère tourné vers l'union conjugale ». Alors pourquoi ce mariage ? DANIEL-ROPS donne l'explication que je n'oserais prendre sur mon compte, — sachant assez quelles réactions elle pourrait m'attirer : « poussé par le besoin d'aller jusqu'au bout de lui-même, d'être totalement conséquent à ses principes, d'abattre une règle ecclésiastique qu'il tenait pour invention humaine... surtout « pour narguer le diable et ses écailles » (entendez : le pape et ses canonistes, dont les prescriptions ne font qu'ajouter à notre culpabilité).

UNE CORDE QUI ÉTRANGLE

Un dernier point à signaler, pour comprendre Luther, est que chez lui,

au moment de la grande crise, le drame a dépassé le niveau de la conscience. Son angoisse, sa crainte de la divine justice ne sont plus alors, à vrai dire, de l'ordre de la religion. Ne crie-t-il pas assez fort qu'il ne peut aller « contre sa conscience » et qu'aucune explication ne le fera changer d'idée : tout ce qui lui manquait, c'était le mot juste : il aurait dû dire qu'il ne pouvait aller « contre sa subconscience ». Cajetan perd devant lui son latin et sa scolastique, et même saint Augustin son autorité. S. Paul est glosé de sa main, et supprimé ce qui dans la Bible contredit sa thèse. On crie à la « duplicité » et à la « malhonnêteté » ; le plus simple et apparemment le plus vrai est de se rendre à l'évidence : Luther est un malheureux pris de panique qui, pour échapper à la noyade éternelle, saisit tout ce qui flotte à portée de sa main et qui ne se rend plus compte que la corde de la liberté de conscience qu'il tire désespérément est celle même qui l'étrangle.

UN CERTAIN CATHOLICISME ET LE DRAME DE NOS CONSCIENCES

Pour me couvrir ici encore d'une « autorité » éminemment respectable, j'appuierai cette seconde partie sur une citation de Bernanos, extrait d'un interview (1928) rapporté par ALBERT BEGUIN dans *Bernanos par lui-même*. Parlant du système scolaire qu'il a connu à Vaugirard, Bernanos le définit comme suit : un système « qui semblait uniquement construit pour vous prendre en défaut, pour cultiver la mauvaise conscience et, vous rappelant des vacances au moment même où la douce illusion de la liberté commençait à naître, vous tançait, retenait, punissait ; on était sans défense, exposé, désarmé... Il m'en est resté le souvenir d'une vraie panique ! »

Le souvenir d'une « panique ». Cette « panique » d'autres l'ont connue aussi, chez nous en particulier. Je sais, en tout cas, que des années après leur sortie du pensionnat, certains anciens ont encore des cauchemars traversés de « surveillants » et de « préfets de discipline » qui finissaient toujours, en cherchant bien, par les trouver coupables de quelque chose. Mais il y a eu pire, chez nous. Ce système « uniquement construit pour vous prendre en défaut », je crains bien qu'il soit devenu graduellement celui de toute la communauté chrétienne québécoise, — pour ne point parler d'autres coins du monde que je ne connais pas.

Quand on parle d'une communauté chrétienne on devrait, en principe, parler d'un milieu où règnent amour et liberté. Nulle part au monde une conscience ne devrait trouver plus de raison d'espérer et de croire qu'à l'intérieur d'une communauté qui, dans son ensemble, professe sa foi à l'évangile. Or, est-ce bien le cas de notre communauté chrétienne ? J'ai parfois vécu, pour mon malheur, aux Etats-Unis, dans des endroits où le christianisme catholique, sans être toujours minoritaire, reste quand même religion de la minorité. Chose étonnante, c'est là que j'ai soudain découvert ce que pouvait être un christianisme libre, ouvert, joyeux : dans un pays où viennent à la messe ceux qui veulent, où se gardent fidélité toute une vie les époux qui le veulent, où il est aussi facile et d'ausser peu de conséquence de se déclarer chrétien, agnostique, divorcé ou protestant. Dans un pays, où les catholiques ne se sauvent pas quand ils voient venir un prêtre ; ne cachent pas leur bière quand ils nous voient entrer, et quand ils ont une maison sur une plage sont heureux d'y recevoir même l'évêque en costume de bain.

Oh ! je sais tout ce qu'on essaiera de dire pour prouver que tout cela ne prouve rien, mais quand j'analyse de près la révolte de plusieurs de mes frères chrétiens du Québec entre une Eglise qui se croyait, il y a vingt ans à peine, si forte et si sûre d'elle-même, je me demande jusqu'à quel point les preuves qu'on donne toujours prouvent ou ne prouvent pas. Ce que je sais, en tout cas, c'est qu'il y a des moments où vivre en certains milieux chrétiens c'est vivre non pas dans un royaume de l'amour, mais dans un véritable enfer de suspicions, de dénonciations, de condamnations, qui ressemble beaucoup plus au milieu pharisaïque dans lequel a vécu Jésus qu'à cette communauté fraternelle qu'il a tenté de lui substituer.

L'ÉGLISE QUE L'ON VOIT !

On me dira encore que ce sont là des « accidents », des « déviations », que le christianisme n'est pas « cela ». C'est aussi ce qu'on a essayé d'expliquer à l'Allemagne, en rectifiant les exagérations de Tetzl. Seulement le procédé est un peu simplet et fort peu efficace. L'Eglise que les gens connaissent n'est pas celle des livres, mais celle qu'ils voient ; et quand, dans l'Eglise qu'ils voient, les « accidents » occupent à peu près toute la place, il est difficile de les convaincre que ce qu'ils voient n'est

pas, et vain d'opposer à des évidences grosses comme des montagnes des principes subtils comme des pointes d'aiguille (le mot est d'un saint du temps de la Réforme).

Quand des enfants sont élevés à s'entendre toujours répéter que Dieu va les « punir » s'ils font ou ne font pas ceci ou cela ; quand, en vingt ans de leur vie d'adultes, des hommes et des femmes n'ont jamais entendu d'autres explications concernant leur christianisme que celles concernant leurs « obligations », surtout à l'endroit du « curé » et de l'« Eglise » ; quand la messe n'est plus que « ce qu'on ne doit pas manquer sous peine de péché mortel » ; quand à la communion « il ne faut pas toucher l'hostie avec ses dents, sous peine de commettre un péché mortel » ; quand à la confession elle-même il faut bien prendre garde de « tout dire » et de ne « rien oublier » sous peine d'aggraver son cas ; quand le mariage lui-même n'ajoute qu'une occasion nouvelle et plus grande de « pécher et de mériter l'enfer » ; quel espoir de salut, quelle joie, quels apaisements restent à l'âme honnête et sensible à l'amour du Christ ? Le christianisme est de fait devenu Terreur, et il n'y a qu'un moyen de s'en libérer : le faire sauter et tous ceux qui maintiennent ce joug intolérable sur la conscience de leurs semblables... Et ceux qui ne le feront pas sauter ne seront pas les âmes grossières et lourdes que la peur de Dieu ne dérange pas, mais au contraire les âmes délicates, les âmes d'artistes, les âmes comme celle de Luther profondément religieuses... Je regrette de dire ces paroles explosives et je m'en dispenserai bien. Pour l'avantage que j'en retirerai... Pour mon malheur, je parle de ce que j'ai vu et je ne peux pas ne pas parler.

AMOUR ET JUSTICE

On a répondu à Luther qu'il n'avait jamais compris ce que voulait dire, dans les Ecritures et dans l'Eglise, le mot « justice », « justification » etc. On dit de ceux des nôtres qui ont perdu la foi qu'ils « blasphèment » et ne « comprennent rien ». Mais nous-mêmes comprenons-nous le sens de ces mots, et donnons-nous à nos frères en pleine prise de conscience l'occasion de comprendre ?

Il y a un psaume du temps de l'Avent qui annonce qu'en Jésus « amour et justice vont s'embrasser ». Beaucoup de catholiques attendent cet embrasse-

ment avec angoisse et presque avec désespoir. De l'Eglise ils n'ont guère connu que les foudres et les condamnations ; sa justice leur a toujours été montrée de manière éclatante et parfois un peu révoltante ; mais la face de son amour, ils ne l'ont guère entrevue. Dans l'Eglise, la justice ne veut et ne peut être qu'une exigence même de l'amour. Il est bien certain, en effet, comme dit saint Paul, que celui qui aime son frère « ne le tue pas, ne lui vole ni ses biens ni sa femme, ne l'envie pas, ne le jalouse pas, ne le traite pas avec orgueil » ; mais il n'est pas toujours certain que celui qui se contente « de ne pas tuer » ou de ne pas « commettre l'adultère », soit seulement capable du plus petit geste d'amour et de générosité. Aussi attend-on d'un peu partout que l'équivoque soit levée, et que la raison d'amour vienne d'abord et partout justifier le respect subséquent des justices nécessaires.

LA « SOURICIÈRE » DU DIMANCHE

On dit de Luther qu'il était le plus beau fruit du « nominalisme », c'est-à-dire d'une théologie tournée en verbiage. Ne se pourrait-il pas que notre propre révolution actuelle soit née également d'un « thomisme » tourné le plus souvent en « jargon » par ceux-là même qui n'en ont jamais dépassé la lettre et retrouvé l'esprit. Thomas d'Aquin écrit son traité de la Rédemption les yeux fixés sur son crucifix, et il nous dit que ceux qui regardent la croix ne finiront plus d'en approfondir le mystère. Chez lui, le « jargon » est l'expression d'une contemplation amoureuse, qui cherche à s'exprimer dans des mots impuissants. Chez ceux qui l'enseignent ou qui le prêchent, on a l'impression que la contemplation amoureuse est chose morte. La révolte contre le thomisme et la scolastique est-elle autre chose que la « panique » née de la vision d'un Dieu aperçu à travers ce grillage de mots dont le sens profond s'est perdu en route ?

Enfin, on nous dit que la messe du dimanche devrait être une occasion de renouveler notre foi, notre espérance et notre amour, mais il faut n'avoir pas fréquenté le tiers de nos églises pour admettre cette assertion sans difficulté. Pour combien de gens, pendant combien d'années, la messe n'a-t-elle été que la « souricière » du dimanche, l'occasion d'un péché de plus pour ceux qui l'auraient manquée ! Imagine-

t-on qu'il suffise de « passer au français » pour changer cela ? Ne sera-t-on pas encore plus « coupable » de ne pas aimer la messe, si elle est en français ? Non ! Les dérobades et les jeux de surface sont inutiles et criminels. Ce qu'il faut c'est changer le climat, c'est renouveler sa vision intérieure, c'est retrouver — mais fondue dans l'amour, « embrassée » par lui — cette justice profonde, qui est sainteté, épanouissement, bonheur, et non point seulement punition, avilissement et déchéance.

Le drame de Luther ne sera dépassé que dans un christianisme qui aura substitué à la « panique » une « espérance » authentique ; et à la « justice » grimaçante et punissante, une « foi » totale dans l'amour et ses exigences. ♦

SERVICE DE LA LIBERTÉ

On souhaiterait enfin l'avènement d'un climat général et d'un comportement collectif dans l'Eglise qui y favoriseraient toutes les conditions d'une liberté véritable. C'est à la veille du concile du Vatican de 1870 que Montalembert écrivait à son ami Lallemand : « Il faudrait pouvoir se mettre en travers du torrent d'adulation, d'impudence et de servilité où nous risquons d'être engloutis ».

Nous n'en sommes plus là, grâce à Dieu...

Il n'empêche que Jean XXIII ne cachait pas récemment, son souci concernant le clergé : « La recherche des richesses, des distinctions, des honneurs, des intérêts personnels, s'accorde mal avec le Christum sequi ; ils sont en contradiction flagrante avec le reliquimus omnia qui est le point de départ vers la grandeur et la gloire authentiques du christianisme, de l'Eglise et du sacerdoce catholique de tous les siècles. Sur ce point, veuillez consentir que votre évêque et père exprime une plainte qui lui tient à cœur et qui, souvent, le fait gémir dans sa prière ». (Discours au clergé de Rome, 25 nov. 1960.)

André Liégé, o. p., Catholicisme un et divers, p. 104.



Sur le thème des *Beaux dimanches*, que Marcel Dubé vient de faire jouer à la Comédie-Canadienne pendant deux mois, quelque Charles Trenet à l'ironie grinçante pourrait écrire sur un air connu une chanson cruelle :

Les parvenus s'ennuient
le dimanche.
Le dimanche,
Les nouveaux riches s'ennuient.

Et pourquoi donc s'ennuient-ils autant ces petits bourgeois de la dernière pluie ? Telle me semble être la question essentielle que pose la nouvelle pièce de Dubé. Mais la tirade nationaliste — d'ailleurs incroyablement mauvaise tant du point de vue politique que dramatique — a peut-être trop retenu l'attention au détriment du sens véritable de l'œuvre. Tout le théâtre de Marcel Dubé est un effort pour recréer dans leur vérité la plus profonde et la plus émouvante divers milieux sociaux du Canada français. L'œuvre de Dubé, c'est une série de tableaux où se juxtaposent de multiples images de nous-mêmes.

VERS LES SOMMETS

Ses premiers personnages, l'auteur les avait recrutés parmi les prisonniers de la pauvreté et de l'ignorance, parmi les êtres les plus dépourvus de notre société. Ces gens avaient une conscience aiguë de leur condition et manifestaient, malgré une totale absence de moyens, le désir ardent d'y échapper. Cela fut particulièrement sensible dans *Zone* et dans *Un simple soldat*. Puis les personnages suivants vinrent de milieux humbles encore certes, mais moins atrocement démunis ; eux aussi voulaient accéder à un palier de l'existence où le bonheur semblait moins difficile, moins mince. Ce furent des œuvres comme *Florence*,

AH! QUE VIENNENT LES LUNDIS

JEAN-PAUL VANASSE

La cellule, *L'échéance du vendredi*. Et l'œuvre de Dubé continue de monter dans l'échelle sociale. Cette ascension se manifeste dans une pièce de télévision, *Le bilan*. Il s'agit d'un homme enrichi, ce qui ne l'empêche pas d'être tout à fait ignare, de s'imaginer que l'argent et les manigances suffisent à transformer n'importe quel pleutre en politique, c'est-à-dire, à son niveau de pensée, en député. Et voici que *Les beaux dimanches* marquent une autre étape de cette ascension sociale des personnages de Dubé, ascension qui ressemble fort à celle-là même du milieu canadien-français.

AVANT...

L'auteur présente ici cette nouvelle demi-bourgeoisie issue en ligne directe des milieux populaires à la faveur d'une certaine prospérité économique, d'une expansion du pays. Des habiles en affaires, partis de presque rien, et qui ont édifié rapidement une petite fortune ou en tout cas acquis cette très large aisance qui donne la sécurité du côté des sous. Il me semble que le Victor des *Beaux dimanches* est le prototype de certains de ces récemment nantis à qui l'argent a fait sans crier gare des signes de complaisance. Sous forme de placements heureux, de spéculations qui ont rapporté cent pour un, d'achats de terrains en banlieue, d'entreprises qui ont pris une envergure imprévue. Et ces petits bourgeois d'aujourd'hui en ont travaillé un fameux coup pour accentuer ces conjonctures favorables. Pendant des années, ces hommes, qui ont peut-être connu la gêne dans leur enfance, n'ont eu qu'une seule idée en tête : réussir, s'enrichir. Le destin nous aime soudain et de façon incompréhensible, profitons-en grand Dieu ! Et un jour on se rend compte que ça y est enfin, qu'on peut se détendre un brin, se relâcher un peu sans pourtant abandonner la course. On peut prendre le temps d'admirer

cette maison qui a coûté, dit le Victor des *Beaux dimanches*, \$10,000 de plus que celle du voisin, et de se promener dans sa grosse auto de l'année surchargée de nickel et de mauvais goût. Voilà que l'idéal est atteint : une aisance qui se voit, les enfants à l'université (parce que ça se porte bien dans le milieu, comme les voyages à Miami de l'épouse — « as-tu pris tes calmants, toi ? »).

APRÈS

Et après ? Le vide, le néant. Les interminables beaux dimanches, symboles de ces pénibles rencontres avec soi-même dans le vacuum de l'esprit. Et pour tromper l'ennui, voici l'étourdissement sous ses formes les plus communes : l'alcool et l'amour — celui-ci frelaté, le premier de bonne qualité. Et après ? Mais rien. Sauf pour quelques-uns qui comprennent que « ce n'est pas une vie » ; sauf pour les jeunes que ce matérialisme ne comble pas, c'est le moins qu'on puisse dire. Lorsque la réussite économique et sociale aboutit à ce néant, c'est que les personnages qui la vivent ne disposent d'aucune ressource intérieure. Lorsqu'elle ne s'assortit d'aucune autre valeur la richesse est drôlement insuffisante, même si elle n'est pas tout à fait vaine. Dubé a-t-il voulu montrer le danger des ascensions sociales trop rapides ? Qu'il faut des générations pour acquérir un certain style de vie, pour ne pas être terrassé par des succès imprévus, pour vivre en équilibre avec le bonheur et l'argent ? Aux esprits vides, l'argent ne fournit que le moyen de meubler leur vie de petits riens, d'oublier ces moments de vérité que représentent ici les dimanches où en principe on devait se mettre en face de soi-même et se regarder. Il me semble que c'est cela que Dubé a voulu dire à travers des personnages qui ont une étroite parenté avec ceux de ses pièces antérieures. Il y a une trame commune qui relie ses œuvres les unes aux autres : tous les personnages cherchent le bon-

heur sous une forme ou sous une autre, mais aucun ne l'atteint jamais.

OÙ SONT LES CONFRONTATIONS ?

La rencontre de tels éléments et du talent, du métier de dramaturge de Dubé aurait dû produire une œuvre très forte. Cette pièce demeure intéressante, certes, mais d'où vient qu'elle laisse le spectateur insatisfait ? Sans doute Marcel Dubé a-t-il bien fait son métier de dramaturge réaliste : il a fait vivre un petit bourgeois dans un moment de sa vie qui le révèle tout entier, qui lui donne son exacte mesure. Portrait réus-

si, aussi vrai que nature. Du quotidien quelque peu condensé. Presque un document photographique. Mais justement l'art, c'est autre chose. Où sont les confrontations entre Victor et sa femme ? Ce père et sa fille, qui vivent sur des paliers si différents de l'existence, n'ont-ils donc rien à se dire ? Oui, où sont ces confrontations qui font éclater l'angoisse latente et qui donnent une certaine intensité à une œuvre ? Il me semble que, sauf dans *Zone* et dans *Florence*, Dubé s'est toujours refusé à exprimer en profondeur, par les mots, (la mise en situation ne suffit pas toujours) l'essentiel d'un drame. Pourtant

les œuvres réalistes ne peuvent échapper à l'éphémère que si elles dépassent le portrait d'actualité. Comme dans *La Sauvage*, d'Anouilh. Que notre théâtre nous parle de nous, c'est déjà beaucoup. Mais d'un dramaturge comme Dubé, il faut exiger davantage.

A propos de cette pièce de Dubé, du dernier roman de Jacques Godbout, du plus récent film de Pierre Patry (affublé du titre incroyable de *Cain*) on peut faire une même constatation. Chacun de ces artistes dispose d'un instrument parfait, mais aucun d'eux n'a voulu y jouer, pour cette fois, une grande œuvre.



REQUÊTES DE L'ÉCONOMIE

PIERRE SAUCIER

Mauvaises habitudes

Au Canada français, face aux tâches socio-économiques, nous avons pris hélas la mauvaise habitude de sous-estimer les facteurs économiques. Un simple exemple illustrera mon propos. Dans toutes les discussions sur l'avenir du pays, les problèmes d'ordre strictement constitutionnels occupent la vedette. Il ne saurait être question de minimiser l'importance des textes juridiques, car ces dispositions se répercutent profondément sur les modalités d'obtention et d'exercice d'une politique économique cohérente et dynamique. Cependant, on oublie trop facilement des problèmes quotidiens aussi concrets et aussi angoissants que le chômage et le sous-développement. Il est facile de disserter avec éloquence du péril nucléaire, des avantages problématiques des « Etats associés » ou autres « problèmes généraux », mais il devient plus malaisé de regarder en face les tâches concrètes que postule la volonté d'instaurer la justice sociale au moyen d'une politique économique rationnelle.

Rareté des spécialistes

Concédonsons que si nous marquons un tel désintéressement des problèmes économiques en regard du social ou du politique, il faut bien avouer que les économistes fort peu nombreux sont accaparés par des tâches absorbantes dans l'enseignement ou au service de l'Etat et n'ont que peu de temps à consacrer à des chroniques mensuelles d'actualité. Et, ce qui n'arrange pas les choses, c'est la spécialisation même de ces sciences qui ont de quoi dérouter l'honnête homme. Un économiste très conscient de cette difficulté et désireux pourtant de rompre son fier isolement observait avec justesse que : « les économistes d'autrefois écrivaient pour les citoyens intéressés à la chose publique, tandis que ceux d'aujourd'hui écrivent pour leurs élèves ».

Lacune à combler

Il est remarquable que bien peu de revues de culture — et *Maintenant* n'échappe pas à la règle — se préoccupent

Le chrétien qui a choisi la révolution parce qu'il entend assumer son statut à part entière de citoyen de la planète n'a pas opté pour une solution de facilité. Son projet qui vise à l'édification d'une paix sociale véritable avec l'abolition des structures aliénantes exige une attention constante à tous les secteurs de la vie nationale : aussi bien l'économique que le politique et le social.

Feu les idéologies

La volonté de transformer en profondeur le monde, à commencer par le milieu, pour le rendre humain et habitable requiert une distance de tout idéalisme, notamment des utopies qui prennent facilement la forme d'idéologies réductrices. C'est que, pour être efficace, une action révolutionnaire commande la lucidité à partir d'une connaissance aussi exacte que possible du réel concret.

PIERRE SAUCIER : Journaliste, censeur et chargé des relations extérieures au Bureau de censure de la Province.

de faire toute la lumière nécessaire sur les complexités de l'économie. Les spécialistes et les curieux peuvent certes consulter des revues spécialisées telles que *Actualité économique* (H.E.C.), *Relations industrielles* (Laval) ou *Conjoncture canadienne* qu'édite le professeur Otto Thür, il reste cependant que le profane, le lecteur pressé trouverait assurément intérêt et profit à se renseigner plus à fond sur une foule de problèmes passionnants, si complexes fussent-ils tels que l'aménagement du territoire, le chômage saisonnier, la planification, la mise en œuvre d'un marché commun canado-américain, la Loi des mines, etc. En dehors de quelques rares rubriques, trop peu de chroniques d'intelligente vulgarisation se donnent la peine d'éclairer le citoyen. Il est permis de se poser la question : quelle démocratie peut-on espérer avec une information si avare en un domaine qui occupe une partie toujours croissante de l'activité politique ?

Pas de renouveau sans économique

L'orientation d'une revue de culture chrétienne comme *Maintenant* pose des problèmes de dosage très ardu. Au premier plan de ses préoccupations, il est naturel qu'elle accorde une place dominante aux problèmes d'Eglise : théologie, pastorale, catéchèse, concile, etc., qu'elle s'intéresse aussi de près également aux problèmes scolaires et à la réforme sociale. Il est impossible de couvrir tout le spectre de l'activité humaine, même en un territoire aussi restreint que le Québec. Il n'empêche que dans la perspective du renouveau actuel, il serait inquiétant que l'on n'accordât pas une attention soutenue à la conjoncture économique.

Des passe-partout inopérants

On constate un peu partout dans le monde une désaffection croissante pour les idéologies, surtout dans les pays occidentaux de vieille tradition. Gauche, droite, socialisme, capitalisme... que recouvrent ces étiquettes vagues ? Tant que l'on ne s'arrête pas à une prospection concrète de la réalité, ces enseignes ne sont que passe-partout commodes dans la conversation mais inefficaces. Ces prétendus sésames n'ouvrent aucune porte !

Les jeunes et le concret

Les jeunes qui cessent d'être fascinés par les mythologies œuvrent de plus en

plus à un niveau très concret : syndicalisme étudiant, vie professionnelle, etc. Dans plusieurs pays, on est frappé par l'esprit civique tel qu'il se manifeste dans les nouvelles générations de plus en plus ouvertes aux problèmes sociaux et économiques. Dans *La République moderne*, Mendès-France note — et la remarque vaut pour le Québec — : « il est vrai que les déceptions accumulées depuis des années et les illusions perdues ont détourné beaucoup de jeunes de l'idéologie abstraite et des discussions sur les principes, en faveur de positions réalistes tournées vers les faits et les démonstrations concrètes. Ils n'ont pas moins d'esprit civique que leurs aînés, mais ils entendent l'exercer directement sur des réalisations et des objectifs précis. Ils se passionnent pour les problèmes d'aménagement, d'équipement, d'organisation de leur région et de leur activité professionnelle et fréquentent plus volontiers la réunion du syndicat... que la section du parti politique ».

Leçon de l'historien

Cette tendance des jeunes à ne s'intéresser qu'au palpable, au concret, aux tâches réalistes et à se désintéresser des grands principes abstraits me paraît significative et très prometteuse. Les grandes réalisations historiques sont sans doute nées de généreuses intuitions, mais leur mise en œuvre a toujours exigé le concours actif de tous les citoyens. A l'heure actuelle, la forme nouvelle de la démocratie en est une de participation et elle va de pair avec la démocratie économique. Cet apprentissage ne peut se faire qu'au niveau le plus concret. Jacques Pirenne qui est un grand professeur d'humanités estime qu'il « est toujours possible de transformer les conditions économiques de la vie par des inventions techniques et de faire disparaître des déficiences sociales par des lois qui organisent mieux la répartition des richesses ». Et, dans son *Histoire universelle*, il a justement cherché le développement des conditions économiques et sociales qui forment la base des sociétés. Trop longtemps, l'histoire s'est limitée à enregistrer les grands faits politiques et guerriers délaissant un ordre de phénomènes aussi important que les faits économiques. Nos historiens de langue française n'ont pas échappé à ce défaut. Et les historiens canadiens-anglais, qui ont beaucoup travaillé en économique, nous donnent un exemple à imiter.

L'analyse économique est essentielle si l'on veut participer pleinement au développement du monde en gestation. Jean XXIII lui-même disait que « la civilisation moderne se caractérisait par les acquisitions de la science et de la technique ».

Démocratie et prospective

La démocratie du monde actuel est essentiellement une démocratie économique. C'est là que réside les plus grands espoirs de problèmes apparemment aussi insolubles que le sous-développement du tiers-monde. Cette démocratie est cependant de plus en plus exigeante car elle présuppose la participation active de citoyens éclairés à tous les niveaux de la société. Pour comprendre son époque, juger un gouvernement et, à plus forte raison quand on cherche à exercer une action à un poste responsable, il est capital de bien connaître les rouages et les réalités économiques. On peut alors pressentir les conséquences qu'entraîne dans un ordre donné de phénomènes toute action menée dans un autre. La prospective, science de premier plan au XXe siècle, requiert une attention et une compréhension aiguës de la conjoncture économique.

Encore le bon pape Jean

Jean XXIII qui dressait en quelque sorte dans *Pacem in terris* le programme d'action pour l'instauration d'une paix stable insistait sur la compétence en ces termes : « pour imprégner une civilisation d'esprit chrétien, nos fils ne se contenteront pas des lumières de la foi ni d'une bonne volonté ardente à promouvoir le bien, mais il faudra qu'ils soient présents dans les institutions et y exercent une influence sur les structures ». Et il prenait soin d'ajouter : « pas d'action sur les institutions sans compétence scientifique, technique et professionnelle ».

Conclusion

Cet article se proposait simplement de préfacier une suite d'analyses qui chercheront, mois après mois, à repérer des significations, des lignes de force, tout en assurant une information précise et à jour dans un domaine trop négligé.



L'ÉTAT ET L'AUMÔNERIE

DENIS DUVAL

L'ÉTAT ET LA LIBERTÉ

L'Etat doit être le protecteur des droits de ses citoyens. Aux églises de voir à la vie religieuse de leurs fidèles, à l'Etat de rendre la chose possible. Dans le Québec l'Etat doit et veut reconnaître la liberté religieuse des croyants et des non-croyants, des adultes et des jeunes. C'est là une conception valable pour tous les esprits sains ; elle est si importante qu'il importe de l'affermir afin que ceux qui ne la partagent pas ne puissent la briser à leur guise. C'est ce qu'il faudrait prévoir. La tâche est facilitée par des parallèles, chez nous, et des précédents, en France.

AU PLAISIR DU COMMANDANT

Les membres des forces armées canadiennes ne sont pas tous des fidèles d'une religion, les commandants de camps non plus ; l'armée n'est pas religieuse, mais sa politique comporte que tous les militaires, qui le veulent, peuvent jouir effectivement de leur liberté religieuse. L'aumônerie est institutionnalisée, ses droits sont consignés et imprescriptibles, elle fonctionne indépendamment des convictions du commandant du secteur.

Les textes sont catégoriques : article 33.02 des Règlements Royaux de l'Armée : « A toute station ou unité à laquelle n'est affecté aucun aumônier, le commandant *est tenu* d'obtenir les services d'un ministre du culte compétent ». Article 33.01 : « ...le comman-

dant *doit* lui accorder toute l'aide requise. Règle générale, il s'agira de lui fournir les locaux et les facilités nécessaires à cette fin ». Article 4.27 : « ...le commandant *doit veiller* à ce que les inspections et les rassemblements n'entravent pas l'accomplissement de ce devoir religieux (messe le dimanche et les jours de fête d'obligation) ». Comme disait un « Padre » à un colonel coriace : « *you don't have to interfere with chaplain's duty. You know it, and I know it* ». 13 chapitres et 50 articles du Directoire de l'aumônerie militaire rassemblent les droits et les obligations des aumôniers de l'armée.

Même politique dans les établissements de détention. Les Ministères de la Justice ne sont pas religieux mais ils reconnaissent efficacement la liberté religieuse des détenus et en prévoient l'exercice de façon affranchie des options personnelles des gouverneurs des institutions. Dans les deux cas, l'aumônerie est un service, l'aumônier existe juridiquement, le droit est soutenu par la loi. Aux citoyens religieux, et à leurs églises, d'aménager leurs droits et d'en user à leur convenance ; le système semble satisfaisant, personne n'est contraint, personne n'est indûment empêché.

Catégories spéciales, dira-t-on. C'est juste, et les fidèles ordinaires n'ont pas à attendre un pareil service de l'Etat ; dans le cadre des libertés civiles normales, aux personnes de se débrouiller avec les ressources de leurs églises. Mais il y a deux autres catégories similaires à celles dont il vient d'être question ;

A monde nouveau, politiques nouvelles ; le bon vieux temps est fini, il faut aménager l'aujourd'hui suivant des normes modernes. L'ère d'une population québécoise familière et unanime est révolue ; l'empirique association de l'Eglise et de l'Etat ne suffit plus. Un régime loyal de séparation, de respect et de collaboration doit être élaboré suivant des déterminations réalistes et conformes aux mentalités contemporaines.

Au temps de l'unanimité supposée des Canadiens-français-catholiques, ni la liberté des croyants, ni celle des non-croyants, réputés peu nombreux, ne semblait être un problème crucial. Ainsi allaient les choses dans le conformisme traditionnel de naguère. Le schème n'est plus de mise. L'unanimité rompue, le pluralisme reconnu, un nouvel ordre s'ébauche, avec ses gains et ses pertes possibles, ses profits et ses ennuis éventuels.

De ces aménagements nouveaux que doit mettre en place notre révolution tranquille, peut éclore un mieux-être généralisé, si nous sommes assez avisés pour faire l'économie d'un certain nombre de tâtonnements et d'erreurs. Dans cette perspective il y aurait avantage à emprunter, à un pays épris de liberté et hautement civilisé, des usages adoptés après des expériences nombreuses et souvent coûteuses. Les innombrables amants de la liberté chez nous trouveront bon de s'intéresser aux conclusions et aux solutions de leurs cousins français.

DENIS DUVAL, ptre : Aumônier à l'académie commerciale de Québec.

les hospitalisés, les écoliers ou étudiants. Pour les pourvoir de façon équivalente à ce qui a été exposé, il faudrait institutionnaliser à leur intention des services d'aumônerie. Là-dessus voyons la situation actuelle, chez nous et en France.

VA COMME JE TE POUSSE

La situation religieuse de nos hôpitaux et de nos institutions d'enseignement public relève de l'ordre passé. Les dispositions favorables sont présumées, et peu de déterminations juridiques mettent à l'abri des négligences et des malveillances, jusqu'ici peu nombreuses. Les articles 56e, 153 et 156 des Règlements du Comité catholique, devenus ceux du Ministre de l'Education, stipulent que les écoles secondaires doivent avoir une aumônerie, qu'une commission scolaire peut retenir les services d'un aumônier. Règlements valables, bien sûr, mais peu élaborés et faiblement garantis. En pratique l'usage établi et les allégeances chrétiennes de la plupart des préposés masquent et font presque oublier les carences juridiques du système.

Une curie diocésaine éveillée, des commissaires d'écoles bien disposés, un directeur chrétien suffisent pour qu'une pastorale scolaire fonctionne correctement. La curie est-elle ensommeillée, des commissaires un peu mesquins (« économiser \$1500 au budget, c'est autant de pris ! »), le directeur indifférent ou hostile, la situation est tôt inversée et les droits religieux tout prêts à être refoulés, et l'aumônier avec eux. Il y a des coins où l'aumônier est dans l'alternative d'user d'une diplomatie continuelle ou de « se faire tasser ». Quant aux instituts de technologie, devant la loi le poste d'aumônier n'y existe pas et des professeurs de sociologie endossent des tâches d'aumôniers.

Il n'est pas sain que la religion des jeunes dépende de l'humeur des personnes en place ; elle n'a pas à survivre par la faveur des particuliers, l'Etat lui doit reconnaissance et protection.

QUAND ON EST MALADE

La situation hospitalière est similaire. De qui dépend la religion à l'Hôpital ? — Uniquement de l'administration. Etonnant mais réel. « Bah, puisque les hôpitaux sont dirigés par les Sœurs ! » Ignore-t-on que 55% des hôpitaux-généralistes du Québec, soit 93 sur 169

et 38.2% des lits, soit 10,407 sur 27,177, relèvent d'administrations laïques ? Les chiffres seraient-ils autres, la religion n'en demeurerait pas moins suspendue, dans l'état actuel, aux dispositions des personnes.

Les droits religieux des hospitalisés ne sont pas juridiquement protégés ; ils dérivent au goût de l'administration, où les religieuses dominent de moins en moins. L'administration veut-elle un service du culte, elle demande à l'évêque de nommer un aumônier. Les administrateurs sont-ils indifférents, ils n'ont qu'à laisser faire, quitte à tolérer, pour la bonne conscience et contre les récriminations, que des prêtres circulent à l'hôpital si ça leur chante. En fait ils ne sont obligés à rien ; ni la loi instituant l'assurance-hospitalisation (15 déc. 1960) ni la loi des hôpitaux (6 juillet 1962) ne souffle mot de la question.

Inconvénient hypothétique, contredit par la réalité ? Il y a, à Montréal et à Québec, des hôpitaux assez considérables pour que leur population catholique occupe un prêtre à temps complet, et qui ne reconnaissent pas l'aumônerie dans leurs cadres, et où le prêtre desservant ne reçoit aucune rémunération ni dédommagement. C'est une anomalie que des gérants d'un hôpital décident arbitrairement d'avoir ou non chez eux un service exigé par le *soin total*, aujourd'hui préconisé, et dont l'assurance-hospitalisation est prête à assumer les frais. S'il n'existe pas juridiquement, l'aumônier ne peut avoir de droits.

Il n'est pas sain que la vie religieuse des hospitalisés dépende des convictions ou des caprices des administrateurs. Elle a droit à plus d'honneur et de sécurité, elle a besoin de meilleurs traitements.

« À LA FRANÇAISE »

Qu'y faire ? Voyons comment la France, pays moderne, démocratique, évolué, laïque, envisage et solutionne la protection des libertés religieuses. Nos ministères de la Santé et de l'Education pourraient s'inspirer des orientations françaises pour statuer sur d'authentiques services d'aumônerie, affranchis des caprices des personnes.

Pour les hospitalisés, c'est simple ; au nom de la liberté religieuse, l'Etat institutionnalise l'aumônerie d'hôpital. La loi du 9 décembre 1905, article premier, déclare : « La République assure

la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public ». Jurisprudence constante du Conseil d'Etat : les individus hospitalisés, à cause de leurs infirmités provisoires ou permanentes, ne pourraient bénéficier de la liberté de conscience, ni pratiquer librement le culte de leur choix, si à l'intérieur de l'établissement le ministère sacerdotal n'était pas organisé.

La même loi, article deuxième, autorise l'Etat et les collectivités publiques à assumer « les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes ». Jurisprudence : invitation, voire obligation, faite aux collectivités de prendre en charge les frais d'aumônerie, dès lors que les malades ne peuvent sortir. C'est au point que l'aumônier est légalement considéré comme un salarié de l'administration hospitalière, avec les mêmes droits et les mêmes obligations que les autres salariés. Découle de là tout un aménagement bien codifié du statut de l'aumônerie et de l'aumônier. Chacun sait à quoi s'en tenir, les frictions, les coinçages, les évincements sont évités de droit. Il va sans dire qu'il reste à la pratique de l'Eglise d'exprimer toutes les dimensions du ministère sacerdotal ; un directoire ad hoc demeure possible et désirable.

DE LA QUESTION SCOLAIRE

La France, modèle de l'adaptation de la religion à l'école, cela peut sembler une gageure ! Ne pourrait-on pas relever à foison les crises que la question scolaire a provoquées en France depuis la fin du 19e siècle ? — Oui, et justement il appert que les Français, dans l'ensemble, ont jugé qu'il fallait en finir. Sans nous arrêter à aucun aspect du vieux malentendu national qui a déchiré la France pendant trois quarts de siècle, voyons les constantes des issues finales de l'impasse. Le projet Boulloche et le rapport Lapie, tous deux de décembre 1959, ont amené le Parlement français à adopter, le 31 du même mois, le projet de loi du Premier Ministre Debré.

Les trois pièces ont suscité, il faut le dire, de violentes oppositions de la part de radicaux, et de fortes réserves dans des milieux catholiques, derniers soubresauts d'une belliqueuse tradition. Les trois explicitent surtout le nouveau statut de l'école privée dans l'Etat, le

type d'aide financière offerte et les modalités de contrôles académiques. Les trois documents officialisent l'aumônerie à l'école publique. Bouloche, art. 3 : « L'Etat garantit la liberté des cultes à tous les élèves de l'enseignement public, des services d'aumônerie étant institués à la demande des familles auprès des établissements du second degré, de l'enseignement technique et des cours complémentaires ». Rapport Lapie : « ...un service d'aumônerie doit pouvoir être institué dans tous les établissements d'enseignement secondaire et technique ».

La loi scolaire Debré, adoptée par l'Assemblée nationale par 427 voix contre 71, par le Sénat par 173 voix contre 99, dit dans son premier article : « L'Etat assure aux enfants et aux adolescents dans les établissements publics l'enseignement la possibilité de recevoir un enseignement conforme à leurs aptitudes dans un égal respect de toutes les croyances ». Le Conseil des Ministres devait adopter, le 14 avril suivant, des décrets d'application de la dite loi scolaire précisant des garanties explicites en faveur du statut de l'aumônerie dans les établissements publics.

ENDEMAINS SATISFAISANTS

Qu'est-ce que la pratique a apporté ? Moins de deux ans après l'adoption de la loi scolaire, Mgr. Veuillot, vice-président de la Commission de pastorale du monde scolaire, déclarait (13 sept. 1962) : « Nous n'arrivons pas actuellement à faire face à l'extension du nombre de lycées (dont les parents des élèves demandent le service d'aumônerie, aux termes de la loi). A cette date il y avait déjà 1200 aumôniers dans les établissements publics ; au même moment, l'évêque de Montpellier, pour pallier au manque de prêtres disponibles, créait une nouvelle fonction, celle d'aumônier-vicaire. En défense de son projet de loi, M. Michel Debré disait excellemment : « quand on inscrit dans un texte de loi le principe de la liberté de conscience, ce n'est pas pour commencer à la violer ».

Quelle sera la suite des événements ? L'attitude de M. Defferre, candidat social-démocrate à la Présidence, révèle la même tendance : « Garantie de la liberté de conscience dans l'esprit même de la séparation des Eglises et de l'Etat ». (28 décembre 1964.) La phra-

se est vague ; le contexte, et l'hostilité violente des milieux laïcistes autant que l'accueil heureux des catholiques de gauche confirment que la déclaration en cause favorise le maintien des aumôneries institutionnalisées dans les établissements publics d'enseignement. On peut raisonnablement espérer irréversible, le virage commencé par la loi Barangé (nov. 1951) et accentué par la loi Debré.

UN CERTAIN REMUE-MÉNAGE

La très désirable institutionnalisation des aumôneries d'hôpitaux et des écoles publiques ne peut aller sans quelques chambardements d'usages établis. Si l'Etat établit une fonction, il est normal qu'il en définisse le statut, les tâches, les qualifications, droits, rémunération, nomination, régie, etc. Tout le problème de la double allégeance du prêtre-fonctionnaire est mis en question, mais l'aumônier est soustrait à l'arbitraire des directeurs-médicaux, administrateurs, commissaires et directeurs d'école.

Du même coup la liberté de manœuvre de l'évêque local et celle de l'aumônier en place deviennent limitées par les déterminations de la loi et des contrats. Pour n'être pas dramatique, la modification nécessite des ajustements appropriés. Les aumôneries des forces armées et des prisons chez nous, des hôpitaux et des établissements publics d'enseignement en France subissent forcément de ces contraintes. A tout prendre le profit l'emporte hautement sur les ennuis. A quoi sert la liberté d'être libre si aucune définition précise et ferme ne vient affermir concrètement cette liberté ?

DÉFENSE ET ILLUSTRATION DE LA LIBERTÉ RELIGIEUSE

A l'heure des Droits de l'homme, des projets de l'O.N.U. contre l'intolérance religieuse, de la proclamation imminente de la liberté religieuse au Concile, des protestations à Montréal contre l'oppression des Noirs aux Etats-Unis ou des syndicalistes à Madrid, c'est une pitié de constater chez nous la décevante apparition d'un certain sectarisme. Tous les esprits remuants ne sont donc pas imbus de sentiments sereins et pacifiques ; ce fait, ainsi que d'autres, force la réflexion et suggère des politiques aptes à stopper les attitudes fanatiques, d'où qu'elles viennent.

Dans ce monde nouveau, les droits des non-croyants sont mieux reconnus et moins menacés ; qu'on règle, une bonne fois pour toutes, la possibilité d'inscription aux registres, de mariage et de sépulture en dehors des cadres religieux pour ceux qui n'ont pas de religion, ce sera une importante contribution à la concorde.

Mais qu'on s'occupe aussi des droits des croyants ; ils ne sont pas moins sacrés que ceux des autres, mais ils sont plus fragiles et plus vulnérables. Il est en effet toujours plus aisé d'empêcher que de contraindre. Des citoyens sont facilement spoliés de leur droit de voter ou de se marier ; par contre un gouvernement ne peut guère forcer les gens au mariage ou à la votation.

On a souligné les difficultés qu'il y avait à ne pas pratiquer une religion dans le Québec ; cela était dépendant des pressions sociales et non des lois, dont aucune n'a jamais imposé la pratique religieuse. Ce ne sont pas les restes d'un passé sans méchanceté qui pourraient justifier qu'on déteste ou qu'on embête les pratiquants. Mais où trouver les racines et les raisons des haines antireligieuses ?

La volonté de pratiquer une religion peut être contrée facilement : dans le régime actuel, où l'Etat n'endosse pas, ou pas suffisamment, ses responsabilités à l'endroit de la liberté religieuse de ses citoyens étudiants et hospitalisés, la « neutralisation » pratique d'un hôpital ou d'une école serait simple à opérer, il suffirait de l'agissement d'une seule personne placée à un poste stratégique.

C'est du moins l'opinion ferme d'un Premier Ministre Debré : « Nous le savons : il ne suffit pas, pour qu'une liberté existe, qu'elle soit inscrite dans les textes. Elle doit pouvoir s'exprimer, c'est-à-dire que son expression doit pouvoir être garantie. Il ne s'agit pas là d'une garantie donnée seulement à des individus, il s'agit également d'une garantie nécessaire à l'équilibre d'une société qui ne serait pas vraiment une société libre si les libertés n'étaient que théoriques ». (Journal officiel, Assemblée nationale, 24 décembre 1959.)

Pour une fois, nous avons la paradoxale occasion de nous inspirer de la France, des forces militaires et des ministères de la Justice. Le gouvernement qui s'y avancera ne tardera pas à se retrouver, comme en France, dans une situation assainie, au jugement des esprits loyaux.

L'ÉCOLE DE LA VIE

GILLES DESMARAIS

(Texte présenté au Colloque Maintenant à Saint-Henri.)

Tout ce que je connais sur les étudiants qui fréquentent les institutions classiques c'est qu'ils emploient des mots inconnus comme palliatif et co-gestion, qu'ils s'amusent à discuter de socialisme et d'indépendance, du choix d'un recteur laïc, en plus d'établir des structures et des super-structures, et qui sait, avec leur évolution rapide, peut-être bientôt, des super-super-structures ; la seule autre chose que je sais sur eux, c'est qu'en 1964, ils faisaient campagne pour la gratuité scolaire. En '65, ils ne la font pas et en '66 ils la feront. C'est leur façon à eux de mettre du piquant dans la révolution tranquille du Québec. Je vous parlerai donc strictement des deux écoles que je connais : l'école primaire-secondaire que j'ai quittée il y a 5 ans, et celle que je fréquente actuellement, l'école de la vie. Commençons par l'école de la vie. Nous pourrions ainsi voir si l'école primaire-secondaire ne vise à former qu'une petite élite ou si elle remplit efficacement son rôle qui devrait être celui de former la masse à une vie normale et juste.

Un programme inédit

Au programme de l'école de la vie, nous apprenons à connaître le chômage, l'automation, les bas salaires, l'insécurité totale, etc. Un bon matin, un jeune ouvrier se retrouve sur le marché du travail, et le mot marché du travail convient très bien, car ce qu'il faut trouver ce matin-là, c'est un patron qui voudrait bien acheter temporairement pour trente à quarante piastres par semaine, nos bras, notre courage, notre jeunesse.

A l'école durant onze ou douze ans, on nous répète continuellement : rends-toi jusqu'en neuvième année, rends-toi jusqu'en douzième année et tu feras un gros salaire. Et naïf, nous avons cru ça ; déjà, on voyait la maison, pour

tout de suite la Chevrolet, et pour plus tard la Cadillac et les grandes sorties avec les plus belles filles du quartier.

Dès les premières journées, on se rend compte qu'il y a une hiérarchie dans la compagnie : le président, le vice-président, le gérant, la machinerie, et pour finir les employés. La machinerie ça coûte cher, c'est difficile à remplacer. L'employé lui, ce n'est pas important. Avec un demi-million de chômeurs au Canada, ce n'est pas difficile de le remplacer. Lorsque j'étais à l'école, on m'a souvent cité l'histoire de l'ouvrier qui a débuté comme balayeur pour finir comme président de la compagnie. Après quelques mois au travail, on ne peut s'empêcher de passer la remarque que cet ouvrier-là a été chanceux d'avoir été balayeur à une période où l'automation ne pouvait pas lui faire perdre son balai ! On réalise alors que l'école primaire-secondaire ne nous a pas préparés à la vie. On réalise que l'on habite une jolie société contrôlée par un système capitaliste dont le but premier est la production ; que lui importe l'être humain, que lui importe la jeunesse, le désespoir qu'elle cause. Pour empêcher le salaire de monter, il faut cinq cent mille chômeurs ; qu'importe si ça nous paraît anormal ; les économistes et les statistiques prouvent que c'est un nombre normal. Qu'importe que si dans certains quadrilatères de la ville le nombre de gens sur le bien-être social atteint 35%. C'est tout simplement à nous de nous rappeler ce que l'on nous a toujours enseigné à l'école ; on nous l'a dit maintes et maintes fois : « il y aura toujours des pauvres parmi nous ».

Les cours du soir

Il n'est pas long que cette maudite école de la vie nous écœure totalement et on décide parfois de s'en sortir par des cours du soir. J'ai suivi des cours de dessin commercial pendant deux ans. J'ai hérité d'un beau diplôme devant lequel les employeurs ont bien rigolé. Car malgré les promesses que m'avait faites cette école, et le beau di-

plôme qu'elle m'avait remis, elle m'avait à peine donné la formation nécessaire pour essuyer des pinceaux. Ce cas se répète pour des milliers de jeunes gens chaque année, qui placent leur temps, argent et talent dans des écoles dont le but principal est de faire de l'argent.

Avant l'an 2000

Il serait urgent que toute ces écoles tombent sous la juridiction du ministère de l'Éducation. Après cinq ans dans le milieu ouvrier, voici ce qui m'a manqué le plus et ce que l'école secondaire devrait donner à ses élèves.

Premièrement. Des cours sur le syndicalisme. Il est impossible de former des avocats sans leur enseigner le droit. Il est aussi idiot de former des ouvriers sans leur donner les moyens de vivre pleinement leur vie de travailleur. *Deuxièmement.* Il faudrait qu'il y ait dans ces écoles de véritables orienteurs. Comme cela, la majorité des gens quitte l'école simplement parce qu'ils ne savent pas dans quelle voie continuer. *Troisièmement,* l'école obligatoire jusqu'à dix-huit ans. Il faudrait que cette obligation soit réelle et non pas une farce comme elle est aujourd'hui ; chacun obtient une dispense comme il veut. *Quatrièmement,* les cours sur le budget, la finance, les emprunts, les achats à termes, etc. *Cinquièmement,* des cours d'éducation sexuelle. *Sixièmement,* on devrait surtout nous rentrer dans la tête que la neuvième ou la douzième année n'est pas un maximum, mais à peine un minimum de ce que l'on aura besoin pour notre vie. Oui, bien nous rentrer dans la tête que le jeune d'aujourd'hui devrait, pour ainsi dire, étudier toute sa vie s'il ne veut pas être un déclassé.

Pour résumer, l'école primaire-secondaire n'a pas su nous préparer à la vie ; l'école de la vie nous a déçus. Il appartient aux autorités de corriger cette situation, sinon : les jeunes entreront tôt ou tard dans une autre école qui est l'école de la violence...

Livres reçus

- Association Canadienne des Economistes :**
La planification économique dans un Etat fédératif. Québec, P.U.L., 1965, 68 p.
- Camelot, P.-Th., O. P. :**
Vatican II. Constitution dogmatique sur l'Eglise. Lumen Gentium. Paris, Cerf, Collect. : « Unam Sanctam, no. 51 », 1965, 160 p.
- Chaput, Marcel :**
J'ai choisi de me battre. Montréal, Club du livre du Québec Inc., 1965, 160 p.
- Chevignard, B.-M. :**
Réconciliés avec Dieu. Paris, Cerf, 1965, 252 p.
- Cousineau, Roland :**
Statistiques de l'enseignement classique dans la province de Québec. Montréal, Fédération des Collèges Classiques, Collect. : « Sociologie et Statistique », 1965, 52 p.
- D'Isieu, Jean :**
Crazy Jack (roman). Paris Alsatia, 1964, 205 p.
- Dufort, Jean-Marc, S. J. ; Langevin, Gilles, S. J. :**
Constitution dogmatique De Ecclesia. Montréal, Bellarmine, 1964, 99 p.
- Gagnon, Marcel-A. :**
Le ciel et l'enfer d'Arthur Buies. Québec, P.U.L., Collect. : « Vie des lettres canadiennes no. 2 », 1965, 364 p.
- Gauthier, Raymond :**
Libertés provisoires (roman). Ottawa, Cercle du livre de France, 1965, 227 p.
- Gendron, Lionel, M. D. :**
L'adolescent veut savoir. Montréal, Ed. de l'Homme, 1965, 159 p.
- Gervais, Emile, S. J. :**
Les six fondateurs de l'Eglise du Canada. Montréal, Bellarmine, Collect. : « Service de Dieu no. 24 », 1965, 122 p.
- Gooris, Werner :**
La lampe sainte explique La Thora. Château-Richer (P.Q.), Ed. Marie-Médiatrice, 1965, 138 p.
- Guerne, Arnel :**
Les romantiques allemands. Paris, Desclée De Brouwer, Collect. : « Bibliothèque européenne », 1963, 956 p.

- Labelle, Lucien, O. F. M. :**
L'enseignement aux Pays-Bas. Une organisation à l'image d'une nation. Montréal, F.C.C., Collect. : « Structures et évolution de l'éducation », 1965, 56 p.
- Langevin, Gilles, S. J. :**
Décret conciliaire sur l'œcuménisme, promulgué le 21 novembre 1964. Montréal, Bellarmine, 1964, 28 p.
- Lemieux, Dom E.-B., O. S. B. :**
Que peut-il advenir du chant grégorien? Jugements et suggestions. Québec, Ed. Librairie Canadienne Ltée, 1964, 62 p.
- N. :**
Ecrits du Canada français (no. 19). Montréal, Ed. H.M.H., 1965, 246 p.
- Pellerin, Jean :**
Le calepin du diable. Montréal, Ed. du Jour, 1965, 125 p.
- Saumart, Ingrid :**
La vie extraordinaire de Jean Desprez. Montréal, Ed. du Jour, 1965, 115 p.
- Thériault, Yves :**
Contes pour un homme seul. Montréal, Ed. H.M.H., Collect. : « L'arbre, vol. V », 1965, 204 p.
- Thériault, Yves :**
Le dompteur d'ours (réédition). Montréal, Ed. de l'Homme, 1965, 159 p.
- Thone, Chanoine Paul :**
Ce que me dit mon crucifix. Château-Richer (P.Q.), Ed. Marie-Médiatrice, 1965, 156 p.
- Thone, Chanoine Paul :**
Notre-Dame des Sept Douleurs. Château-Richer (P.Q.), Ed. Marie-Médiatrice, 1965, 70 p.
- Tillard, Jean-Marie R., O. P. :**
En alliance avec Dieu. Paris, Desclée De Brouwer, 1965, 208 p.
- Vachon, Mgr Louis-Albert :**
Responsabilité collective des universitaires. Québec, P.U.L., 1964, 87 p.
- Vanier, Denis :**
Je (poèmes). Longueuil (P.Q.), Ed. Le Crible, Collect. : « Image et Verbe », 1965, 39 p.

Maintenant

REVUE CHRÉTIENNE D'OPINIONS
ET DE CONVICTIONS SUR L'ACTUALITÉ
PUBLIÉE PAR LES DOMINICAINS
EN COLLABORATION
AVEC D'AUTRES CLERCS ET DES LAÏCS
PARAÎT LE 15 DE CHAQUE MOIS

directeur-administrateur :
H.-M. BRADET, O. P.

secrétaire de rédaction :
H. DALLAIRE, O. P.

adjoint à la direction :
PAUL DOUCET, O. P.

rédacteurs :
PIERRE SAUCIER
HÉLÈNE PELLETIER-BAILLARGEON

parmi nos collaborateurs :

A. Brunet, O. P. ; Pasteur D. Pourchot ; L. Fournier ; J.-Y. Morin ; A. Beaudoin ; V. Harvey, O. P. ; Denis Duval, ptre ; J. Lamoureux ; M. Bouchard ; R. Cardin ; Chanoine J. Leclercq ; P.-A. Liégé, O. P. ; J.-P. Vanasse ; B. Lacroix, O. P.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :
ABONNEMENT D'UN AN — \$ 5.00
ABONNEMENT D'ÉTUDIANT — \$ 3.50
ABONNEMENT DE SOUTIEN — \$10.00

RÉDACTION, ADMINISTRATION,
ABONNEMENTS ET PUBLICITÉ,
2715, Chemin Côte-Ste-Catherine,
Montréal-26, P. Q. Tél. 739-2758

N.B. Les abonnements ne sont enregistrés qu'au reçu du versement.

IMPRIMÉ AU CANADA PAR :
L'ŒUVRE DE PRESSE DOMINICAINE
CUM PERMISSU SUPERIORUM

MALAISES DE L'INFORMATION

En peu de temps, informateurs et informés s'émeuvent : on croise alors les épithètes — Intégriste ! Progressiste ! — on clame les slogans : Liberté pas morte ! Pas de retour à la noirceur ! — tandis que l'on s'égratigne à coup d'articles et de déclarations. Que nous le voulions ou non, un malaise existe dans cette nécessaire et permanente entreprise de l'information, sans laquelle il n'y a pas de monde humain. Une société est-elle autre chose que cette relation toujours nouvelle entre les hommes qui cherchent à se rencontrer — par l'expression et la communication — dans un monde qui soit leur monde.

Mal informés

Alors que la science met au service de l'information des techniques précises, nous sommes mal informés et l'information est dépréciée. Les causes en sont la rapidité et la quantité. Parce qu'il faut être le premier et que la nouvelle est une denrée très périssable, il faut publier vite et plus, sans en attendre les détails qui viendront plus tard et changeront parfois tout le sens d'un fait. Il en résultera une information massive, incomplète et d'une exactitude douteuse, à la place de la nouvelle exacte, contrôlée et complète. *La mauvaise monnaie chasse la bonne.*

Pour rétablir et sauvegarder la qualité de l'information, peut-être faudrait-il pratiquer un certain malthusianisme et ne pré-

senter qu'une sélection pour faire plus large la part des nuances. Autrement, le simplisme, le fragmentaire et le sensationnel seront seuls retenus, en raison de l'incapacité d'absorption et de rétention du public. « On veut du fait, de l'événement... tenant volontiers tout le reste pour de la littérature, alors qu'en réalité « tout le reste est l'essentiel ». Qu'est-ce à dire ? Que le fait brutal seul surnage alors que les nuances et les commentaires, même toujours subjectifs, constituent la responsabilité du journaliste et sont indispensables au bon fonctionnement de la démocratie.

Liberté et pluralisme

Telles sont les deux conditions essentielles pour une information saine au service de la nation et de l'Eglise, pourtant sans cesse menacées par les conseils d'administration, la peur des commanditaires ou des abonnés. Quant au pluralisme religieux, en particulier, il n'est pas seulement contesté par certains au bénéfice du « journal spécifiquement catholique », mais « battu en brèche par trois curés de paroisse sur quatre, qui imposent à leurs ouailles des titres qu'ils préfèrent ou qui choisissent le *journal-qui-ne-pose-aucun-problème* ». Cette observation est du directeur de *Témoignage Chrétien* de Paris. Chez nous, peut-on espérer mieux ou se résigner à pire ?

Daniel Callahan estime dans *Journalistes catholiques*, juil.-

oct. 64, que trop de rhétorique triomphaliste dessert l'Eglise pour les raisons suivantes : la masse des hommes ordinaires se sent loin de Celle dont on leur dissimule l'humanité ; les laïcs se jugent sans utilité face à la religion sans cesse présentée idéalement, comme si la victoire était toujours là. « Je suggère seulement, dit-il, que l'une des tâches de la presse soit de réduire l'écart entre ce qui est imprimé à propos de la vie de l'Eglise et ce qui se passe dans les coulisses ».

La relation gouvernants-gouvernés dans les sociétés profanes a connu l'élan des révolutions, en sorte que le citoyen a conquis l'une après l'autre les grandes libertés, même si celles-ci ne sont jamais des acquisitions définitives. Dans l'Eglise, le réseau des communications fut longtemps en ligne verticale descendante. Depuis le Concile, l'Eglise rompt avec l'Ancien Régime et s'ouvre lentement au processus de la civilisation démocratique, c'est-à-dire des communications horizontales entre ses membres. Quant aux relations avec le monde, elles entrent aussi laborieusement que sûrement dans la voie qui va des fidèles à la Hiérarchie, soit dans le vertical ascendant. Autrement dit, l'information remplira sa mission si elle constitue une sorte de pouvoir public, donnant une voix aux petits qui s'attendent à une place dans une société qu'on leur dit fraternelle !

H.-M. Bradet